

ISSN 2818-9884



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
des relations avec les citoyens**

Le vendredi 27 mars 2026 — Vol. 48 N° 33

Interpellation : Le milieu communautaire au bout du
rouleau : des conditions insuffisantes pour répondre
aux besoins de la population

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

2026

Commission des relations avec les citoyens

Le vendredi 27 mars 2026 — Vol. 48 N° 33

Table des matières

Exposé du sujet M. Etienne Grandmont	1
Réponse de la ministre Mme Chantal Rouleau	3
Argumentation	4
Conclusions Mme Chantal Rouleau M. Etienne Grandmont	16 16 18

Autres intervenants

Mme Désirée McGraw, présidente suppléante

Mme Agnès Grondin

Mme Elisabeth Prass

Mme Suzanne Blais

Mme Marie-Karlynn Laflamme

Le vendredi 27 mars 2026 — Vol. 48 N° 33

Interpellation : Le milieu communautaire au bout du rouleau : des conditions insuffisantes pour répondre aux besoins de la population*(Dix heures une minute)*

La Présidente (Mme McGraw) : À l'ordre, s'il vous plaît! Je déclare la séance de la Commission des relations avec les citoyens ouverte.

La commission est réunie afin de procéder à l'interpellation du député de Taschereau à la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire sur le suivant : Le milieu communautaire au bout du rouleau : des conditions insuffisantes pour répondre aux besoins de la population.

M. le secrétaire, y a-t-il des remplacements?

Le Secrétaire : Oui, Mme la députée. Mme Grondin (Argenteuil) remplace Mme Boivin Roy (Anjou—Louis-Riel)... pardon; M. Grandmont (Taschereau) remplace M. Fontecilla (Laurier-Dorion); et Mme Laflamme (Chicoutimi) remplace M. Bérubé (Matane-Matapédia).

La Présidente (Mme McGraw) : Conformément à l'entente prévue pour la 43^e législature, l'opposition officielle interviendra lors des deuxième, quatrième et sixième séries d'intervention, et la députée de Chicoutimi interviendra lors de la cinquième série d'intervention. Nous allons débiter avec les déclarations d'ouverture. M. le député de Taschereau, vous avez la parole pour 10 minutes.

Exposé du sujet**M. Etienne Grandmont**

M. Grandmont : Merci, Mme la Présidente. Je vous remercie pour votre présence. Merci d'être à Québec pour cette interpellation. Je remercie évidemment Mme la ministre d'être ici pour cette interpellation. Je remercie les personnes aussi qui nous permettent de réaliser cette... je pense aux gens de la technique, les pages qui sont là aussi aujourd'hui. Je remercie les... mes collègues et leurs équipes des oppositions. Je salue, enfin, les gens du communautaire... du Communautaire à boutte, avec qui j'ai fait, tout à l'heure, un point de presse, que j'invite Mme la ministre et les gens des oppositions à écouter également, aussi de beaux témoignages sur les conséquences du sous-financement du communautaire au Québec.

Alors, évidemment, on est aujourd'hui réunis pour parler de financement des organismes communautaires. Mais, au fond, ce dont on va parler, c'est du coeur battant de notre filet social, Mme la Présidente.

Puis j'aimerais cadrer tout de suite quelque chose. Le mouvement de grève Le communautaire à boutte n'est pas une activité de sensibilisation à l'action communautaire. C'est un cesser-d'agir. C'est une décision qui a été prise par les travailleuses et les travailleurs du communautaire, qui n'a, d'ailleurs, pas dû être facile à prendre, parce que ce sont des gens de coeur, parce qu'ils desservent, puis parce qu'ils aident, puis parce qu'ils défendent une population qui est très vulnérable au Québec.

Alors, je veux prendre le temps de saluer ces gens de coeur. Il y en a plusieurs aujourd'hui, comme je l'ai dit tantôt, qui sont venus assister à l'interpellation. Je veux les saluer parce qu'ils représentent, d'abord, plus de 1 800 organismes communautaires qui sont en grève à ce jour, aujourd'hui, jusqu'au 2 avril. Je veux saluer leur courage, je veux saluer leur résilience, mais je veux aussi saluer cette mobilisation historique, sans précédent, au Québec, le communautaire en grève pour deux semaines.

Alors, on parle évidemment de celles et de ceux qui, chaque jour, tiennent debout des communautés entières, souvent dans l'ombre, souvent sans reconnaissance, et, surtout, ils sont à bout de souffle. Et ce n'est pas un hasard si le mouvement s'appelle Le communautaire à boutte. Ils sont à boutte parce que ça fait des années qu'ils en font toujours plus avec toujours moins.

Si ces organismes en viennent aujourd'hui à faire la grève, qui est un geste, comme je l'ai dit, qui est exceptionnel, historique, dans le communautaire, ce n'est pas par caprice. Ce n'est pas idéologique. C'est un cri d'alarme, Mme la Présidente, un cri d'alarme qui est porté majoritairement par des femmes. Parce que, oui, le communautaire, c'est 80 % de travailleuses, des travailleuses dévouées, compétentes, engagées, mais épuisées, Mme la Présidente, épuisées de porter à bout de bras des missions essentielles, épuisées de devoir compenser les manques, les trous de services de l'État québécois, épuisées de voir leurs conditions de travail se dégrader pendant que les besoins explosent.

Et, pendant ce temps-là, qu'est-ce qu'on leur dit? On leur dit d'être patientes. On leur dit de faire des miracles avec des miettes. On leur dit de remplir un autre formulaire, de monter un autre projet, de se battre pour un autre financement temporaire. Mais, Mme la Présidente, on ne construit pas un filet social solide sur de la précarité.

Il faut comprendre aussi une chose essentielle. Quand tout le reste échoue, car les services publics sont débordés, quand des gens tombent entre les mailles du filet, c'est le communautaire qui est là. C'est la dernière porte ouverte, c'est la dernière ressource accessible, c'est la dernière main tendue. Que ce soit pour une personne en situation d'itinérance,

une victime de violence, une femme victime de violence, une famille qui n'arrive plus à se nourrir, un jeune qui est en détresse, le communautaire, c'est souvent la dernière ligne de défense contre l'abandon.

Alors, quand ces organismes-là cessent d'agir, même temporairement, il faut mesurer la gravité de la situation. Ce n'est pas un simple ralentissement de services, c'est un signal que le système est en train de craquer. L'élastique est étiré au maximum.

Et pourquoi on en est rendu là? Bien, une des réponses se trouve dans la manière dont on finance ces organismes-là. Depuis trop longtemps, on privilégie le financement par projets, des enveloppes ponctuelles, ciblées, conditionnelles. Sur papier, ça peut sembler logique, mais, dans la réalité, ça crée une instabilité constante au sein des organismes. Ça les oblige à courir après du financement, à s'adapter, à adapter leurs missions pour entrer dans les cases des projets, à consacrer une énorme portion de leur temps à de la reddition de comptes plutôt que de prendre ce temps-là puis de le consacrer aux gens qu'ils accompagnent. Et, pendant ce temps-là, leur mission fondamentale, celle de répondre aux besoins réels de leur communauté, passe au second plan.

À l'inverse, le financement à la mission globale, c'est une autre chose. Et c'est ce qu'on devrait faire. Le financement à la mission globale, ce serait de reconnaître les organismes tels qu'ils sont, comme des experts qui comprennent les besoins sur le terrain. Ce serait leur donner les moyens d'agir avec souplesse, dans la stabilité, avec dignité. Et ce serait surtout, Mme la Présidente, une façon de leur dire : On vous fait confiance, on a confiance dans votre expertise, dans votre connaissance du terrain, dans la connaissance des particularités géographiques locales et régionales du terrain que vous desservez. Ce serait accepter de reconnaître l'expertise du communautaire.

Alors, il est temps de changer de regard. Et c'est ce que j'espère avoir comme discussion avec Mme la ministre aujourd'hui.

Les organismes communautaires ne sont pas des sous-traitants. Ce ne sont pas des solutions temporaires. Ce ne sont pas des organismes qui sont là pour boucher des trous de services de l'État. Ce sont des partenaires essentiels. C'est un pilier stratégique de notre filet social, des partenaires de choix pour bâtir ce filet social là, des partenaires dans la lutte à la pauvreté, des partenaires dans la défense des droits, des partenaires dans la dignité humaine.

Et il faut aussi avoir l'honnêteté de le dire, c'est une partie importante de la mission qu'ils remplissent, c'est une mission qui devrait être parfois assumée par l'État. Ils nourrissent, ils accompagnent, ils soutiennent. Ils protègent. Ils font un travail que l'État n'arrive pas à faire tout seul. Et, pourtant, on continue de les financer comme s'ils étaient accessoires. Ce dont on parle aujourd'hui, ce n'est pas une fatalité, c'est un choix politique. Choisir de sous-financer le communautaire, parce que c'est un choix, de sous-financer le communautaire, c'est accepter que les listes d'attente s'allongent, que les travailleuses et les travailleurs s'épuisent. Et c'est accepter aussi que les personnes les plus vulnérables soient laissées pour compte. À l'inverse, investir massivement dans le financement à la mission des organismes communautaires, ce serait de stabiliser les équipes, ce serait d'améliorer les conditions de travail et, surtout, ce serait d'assurer une réponse humaine accessible et efficace aux besoins de la population.

Mme la Présidente, le mouvement Le communautaire à boutte nous envoie un message qui est très, très clair aujourd'hui, et ils vont continuer de le faire jusqu'au 2 avril, et ils ont déjà annoncé qu'ils le feraient aussi, si nécessaire, lors d'une troisième vague à l'automne prochain. Le système a atteint sa limite. On ne peut plus continuer de demander au communautaire de tenir le filet social du Québec avec des bouts de ficelle. On ne peut plus fermer les yeux sur l'épuisement d'un secteur essentiel porté majoritairement par des femmes. On ne peut plus traiter comme secondaire ce qui est en réalité fondamental.

• (10 h 10) •

Alors, la question que je pose à la ministre est simple, c'est : Est-ce qu'elle va enfin reconnaître le communautaire à sa juste valeur? Est-ce qu'elle va investir de manière structurante dans le financement à la mission, ou est-ce qu'elle va continuer à faire ce qu'elle fait depuis un bout de temps, laisser s'effriter tranquillement la dernière ligne de défense des plus vulnérables? Parce qu'au bout du compte, Mme la Présidente, ce n'est pas seulement le communautaire qui est debout, c'est notre filet social au complet.

Mme la Présidente, la ministre a un choix devant elle. Elle peut décider de se battre. Je sais que les relations qu'elle a avec le communautaire et avec le mouvement de grève, actuellement, ne sont pas nécessairement les meilleures. Mais moi, je l'enjoins à se battre, à se joindre à moi puis à toute personne qui veut se battre avec Le communautaire à boutte, à se battre pour aller chercher un financement qui est pérenne... pérenne, un financement qui est à la mission. On a de l'argent disponible. Ça a été évoqué, d'ailleurs, par plusieurs acteurs. Évidemment, avoir une vraie table de discussion sur le financement du communautaire, inviter les groupes communautaires, les représentants du RQ-ACA, du RODCD à une table pour... puis du Communautaire à boutte pour discuter du financement de notre filet social au Québec...

Mais, à très court terme, on sait qu'il y a une enveloppe de 250 millions de dollars qui est prévue au budget Girard... au budget du ministre des Finances. Cette enveloppe-là n'a pas été encore attribuée à un secteur en particulier.

Donc, est-ce que la ministre va accepter de se battre à nos côtés pour faire pression sur le ou la prochaine première ministre afin que ce 250 millions serve, au moins en partie, à éponger de manière urgente les besoins immenses dans le communautaire. C'est la question que je lui pose. Mais j'ai envie de la voir se battre pour le communautaire. J'ai envie qu'elle fasse des représentations auprès du ministre des Finances, auprès des futures personnes qui occuperont le poste de premier ministre. Merci.

La Présidente (Mme McGraw) : Merci. Alors, je cède maintenant la parole à la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire. Vous disposez également de 10 minutes.

Réponse de la ministre

Mme Chantal Rouleau

Mme Rouleau : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Et je remercie mon collègue de Québec solidaire, le député de Taschereau, qui a lancé cette interpellation qui nous réunit ce matin, à Québec, à l'Assemblée nationale. Je salue mes collègues du Parti libéral et du Parti québécois et je salue les gens qui sont avec nous, les organismes communautaires que je connais bien aussi et pour lesquels j'ai beaucoup de respect.

Dans le contexte actuel, les revendications qui sont portées par le mouvement Le communautaire à boutte trouvent un écho important au sein des différentes instances gouvernementales. La motion qui a été déposée par notre collègue du Parti québécois a, d'ailleurs, été votée à l'unanimité. Les représentants du mouvement mettent en lumière des préoccupations qui sont tout à fait légitimes, qui sont ancrées dans la réalité quotidienne des organismes communautaires et des travailleuses et travailleurs qui y oeuvrent. On sent la fatigue, Mme la Présidente, de certains travailleurs dans ces organismes, et je suis heureuse qu'on prenne le temps d'en parler ce matin.

Les intervenants et les gestionnaires font preuve d'un engagement remarquable, souvent dans des contextes très exigeants. C'est une réalité qui appelle à une attention très particulière, notamment dans un contexte où les enjeux d'attraction et de rétention de la main-d'oeuvre touchent l'ensemble des secteurs. Le gouvernement est très conscient que la qualité des conditions de travail représente un facteur clé. Les actions mises en place au cours des dernières années visent précisément à agir sur les leviers qui permettent d'améliorer ces conditions en tenant compte des responsabilités propres aux organismes, en renforçant le financement à la mission. L'objectif est de donner aux organismes une plus grande marge de manoeuvre pour soutenir les équipes, adapter les pratiques, consolider les organisations. C'est une approche qui reconnaît les décisions liées aux conditions de travail qui relèvent des conseils d'administration, dans le respect de l'autonomie des organismes, tout en cherchant à créer un environnement plus favorable à une... à leur amélioration.

La question du financement à la mission est au coeur des revendications. Elle constitue également un élément structurant des actions gouvernementales. C'est plus de 888 millions de dollars pour... de rehaussement de soutien à la mission que nous avons mis en place, des investissements qui sont réalisés à travers le plan d'action gouvernemental en action communautaire, le tout premier plan du gouvernement pour permettre de doubler le financement accordé aux organismes. C'est une bonification qui vise à offrir une plus grande prévisibilité et à réduire la dépendance à des financements ponctuels. Elle s'inscrit dans une volonté de soutenir la mission globale des organismes, en reconnaissant la diversité de leurs actions et la complexité des réalités auxquelles ils répondent.

Le gouvernement reconnaît que les besoins demeurent importants et que les attentes du milieu sont élevées. Les enjeux liés à la hausse des coûts, à l'évolution des besoins sociaux, à la pression sur les ressources humaines contribuent à accentuer ces attentes. Dans ce contexte, les échanges avec le milieu communautaire sur le terrain et par l'intermédiaire des regroupements demeurent essentiels afin de toujours mieux comprendre les priorités et d'identifier les pistes d'améliorations réalistes et durables. Et je veux trouver des solutions avec le milieu et avec mes collègues, parce que le gouvernement réaffirme que ces organismes sont des acteurs incontournables du développement social. Leur contribution dépasse largement la prestation de services. Leur expertise, leur proximité avec les citoyens, leur capacité d'innovation en font des partenaires de premier plan dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques publiques. Et j'ai, en ce sens, la volonté très ferme de valoriser leur rôle et de mieux faire connaître leur apport au sein de la société et de profiter de tous les instants, toutes les instances, pour le faire.

Le gouvernement partage pleinement l'importance du principe de l'autonomie des organismes. Cette autonomie constitue l'une des bases de l'action communautaire et permet aux organismes de demeurer ancrés dans leurs milieux, de définir les priorités et de développer des approches adaptées. Les mesures qui sont mises en place visent à soutenir cette autonomie, notamment en favorisant le financement à la mission et en réduisant certaines contraintes administratives. Toutefois, l'autonomie s'inscrit dans un cadre où les organismes doivent également assurer une gestion rigoureuse. Il va sans dire.

Le gouvernement demeure attentif à cet équilibre et poursuit ses efforts pour simplifier les processus et alléger les obligations lorsque c'est possible. Les démarches entreprises visent à réduire la précarité en offrant un financement plus prévisible et plus adapté. Les mesures d'allègement administratif contribuent à diminuer la charge liée à la gestion des ressources, permettant aux équipes de se concentrer davantage sur leurs missions.

La reconnaissance du modèle communautaire comme pilier stratégique du développement social constitue une orientation claire des actions gouvernementales du Québec. Les investissements réalisés, la politique, le plan d'action témoignent de cette volonté de soutenir le modèle et agir en amont des problématiques sociales. Le milieu communautaire est considéré comme un partenaire essentiel dans la construction d'une société plus solidaire et plus juste, et ils participent à un dialogue, les organismes communautaires, qui permet de faire évoluer les pratiques et de renforcer la cohérence des interventions.

Notre gouvernement reconnaît ces préoccupations qui sont exprimées. Au coeur même de l'action communautaire se trouvent des travailleuses et des travailleurs qui sont engagés et qui jouent un rôle central. Alors, il importe de reconnaître toutes ces réalités, et on va être là pour les aider, comme nous l'avons toujours fait. Le Québec est un chef de file pour sa reconnaissance et son soutien aux organismes communautaires, et j'ai bien l'intention qu'on le demeure.

Je veux profiter de cette déclaration d'ouverture pour saluer les gens qui se sont déplacés dans les tribunes. J'ai l'habitude de me déplacer sur le terrain pour aller les voir, et maintenant c'est eux qui viennent nous voir ici, à l'Assemblée nationale, j'en suis bien contente, pour les accueillir.

Dès l'émergence du mouvement, je me suis rendue à Shawinigan pour rencontrer ses fondateurs. Depuis, j'ai multiplié les rencontres et parcouru plusieurs régions pour entendre les revendications. Dans les dernières semaines, avec mon équipe, on s'est rendu en Beauce. On a rencontré là une communauté active, qui s'implique à tous les niveaux pour répondre aux enjeux. On a découvert des organismes avec des projets innovants, à la fine pointe de la technologie pour favoriser l'efficacité, l'efficience, comme cultiver pour partager, qui fait de l'aéroponie en faisant pousser des légumes à l'année longue dans une église pour fournir Moisson Beauce en légumes frais, par exemple.

On est aussi allés à la rencontre d'organismes dans Lanaudière pour rencontrer des gens en situation de précarité. On a rencontré des humains d'exception, des intervenants, des adjoints, des gestionnaires, des gens bienveillants, des gens engagés. J'ai rencontré une directrice générale dynamique qui a mis sur pied un carrefour pour mutualiser les ressources matérielles de plusieurs petits organismes de la région dans le but de diminuer les frais et d'investir davantage dans les services offerts. Lors de ces visites, j'ai aussi rencontré des personnes en situation de vulnérabilité. Ce sont des personnes qui doivent rester au coeur de nos réflexions et de nos décisions politiques.

• (10 h 20) •

Je me suis rendue à Drummondville avec mes deux collègues députés. On a fait une annonce nationale pour TAPAJ Québec. On a fait des visites, on a fait des rencontres très humaines, très riches, et j'en ressors très... remplie de fierté de voir que le Québec, les Québécois, ne laissent personne derrière.

Et je veux faire un petit détour sur les préjugés avant de terminer, Mme la Présidente. Les préjugés pèsent lourd dans le milieu communautaire et plus particulièrement sur les clientèles qu'ils desservent. Derrière chaque personne, il y a une histoire, il y a un parcours et, trop souvent, un poids invisible, celui du jugement. Et notre message, c'est que la pauvreté n'est pas un choix, un seul événement peut faire basculer une vie, et ça peut arriver à n'importe qui. Alors, c'est ensemble qu'on doit diminuer le poids des préjugés, c'est un travail d'équipe.

Mme la Présidente, je suis la première ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire au gouvernement du Québec. J'ai rencontré des centaines de personnes, des centaines de groupes dans toutes les régions du Québec, et je vais continuer à me rendre sur le terrain, je vais continuer à aller les voir chez eux pour entendre leur réalité et défendre leurs intérêts au Conseil des ministres. Merci, Mme la Présidente.

Argumentation

La Présidente (Mme McGraw) : Merci, Mme la Présidente. Nous allons maintenant débiter la période d'échange. M. le député de Taschereau, vous disposez de cinq minutes.

M. Grandmont : Merci, Mme la Présidente. Quand je me ferme les yeux puis j'écoute la ministre, on dirait que tout va bien au Québec. Le communautaire est bien financé, financé à la mission. Ces travailleuses et ces travailleurs qui tiennent notre filet social ont des bonnes conditions de travail, ne sont pas en épuisement. Ils sont capables de prendre un congé, quand elles sont malades, ils sont capables de s'occuper de leurs enfants. Ils sont capables d'embaucher des employés avec des salaires décentes, ils sont capables de les garder dans leur organisme puis de bâtir une expertise qui va leur servir pour longtemps, sur le long terme, pour bien aider à la résilience et au bien-être de leur communauté.

Le problème, Mme la Présidente, c'est qu'avec l'expérience, et j'en ai un peu, j'ai appris à regarder... à juger les gens davantage sur les actions que sur leurs paroles. Malheureusement, le résultat, ce qu'on voit en ce moment, ce que nous dit le communautaire, c'est que la ministre ne fait pas son boulot de ministre.

Elle dit : Le Québec ne laisse personne derrière. Il y a deux personnes, cette semaine, deux personnes itinérantes qui sont mortes à Montréal, par manque de services, par manque de soutien au communautaire, par manque de prévention aussi. Parce que ce n'est pas juste une fois rendu dans la rue qu'on veut faire... qu'on veut sauver ces personnes-là, c'est aussi éviter qu'elles aillent dans la rue, c'est aussi éviter qu'elles y demeurent longtemps. Mais, pour ça, il faut agir en prévention, et ça, malheureusement, au Québec, par l'action de la ministre et de son gouvernement, on n'y arrive juste pas du tout.

La ministre, Mme la Présidente, dit : On soutient le communautaire à la mission, on investit 800 millions de dollars. C'est 832 millions de dollars, je le donne, c'est vrai, 832 millions de dollars, c'est sur cinq ans, c'est 832 millions de dollars sur cinq ans. Je sais qu'elle a tendance à oublier que c'est sur cinq ans que ce montant-là est distribué, ce qui fait qu'à la fin c'est très peu d'argent pour le communautaire. La hausse du coût de la vie, là, l'inflation, là, ça touche aussi les organismes communautaires, ça touche, d'abord, les travailleuses et travailleurs, qui doivent avoir un salaire pour être capables de payer leur loyer, leur épicerie, qui, elle, augmente comme ça n'a jamais été vu dans l'histoire du Québec. Mais les coûts d'opération des organismes communautaires aussi augmentent, donc, les montants qui sont ultimement versés à ces organismes-là ne suffisent pas à couvrir les coûts, les coûts d'exploitation qui augmentent dans les organismes communautaires.

Si ce que disait la ministre était réel, Mme la Présidente, je n'aurais pas eu les témoignages qu'on a eus tantôt pendant le point de presse qu'on a organisé. Les travailleuses qui sont incapables de prendre un congé parce qu'elles sont épuisées, le médecin leur dit... Le médecin lui dit qu'elle devrait prendre congé, mais elle ne peut pas le faire parce qu'il n'y a pas les ressources nécessaires pour être capable de prendre soin d'elle, parce que le salaire qui existe pour cette personne-là n'est pas suffisant pour être capable de se retirer, parce qu'il n'y a pas les ressources, il n'y a pas la profondeur dans l'équipe pour être capable de laisser la charge de l'organisme à d'autres personnes dans l'équipe. Le communautaire est à boutte, Mme la Présidente, il va falloir trouver des solutions concrètes pour y voir.

Les groupes communautaires ne sont pas là pour se plaindre, oui, ils font un cesser-d'agir, oui, ils sont mobilisés en ce moment, mais ils sont aussi ici pour proposer. 832 millions de dollars, ça ne couvre pas ce que la campagne

cache, organisée par les organismes financés par le PSOC demandent. C'est un bel exemple qui montre combien les besoins sont clairement insuffisants... les moyens sont clairement insuffisants. Les organismes financés par le PSOC demandent, à eux seuls, 1,7 milliard de dollars annuellement pour être capables d'offrir des bonnes conditions de travail, pour être capables de réellement bien faire leur travail d'organismes communautaires dans leur secteur, dans leur région. 1,7 milliard de dollars versus 832 millions de dollars pour l'ensemble du communautaire sur cinq ans, Mme la Présidente, il y a une marge, il y a une très, très grande marge.

Évidemment, je reviens toujours sur la question du financement. Mme la ministre, quand elle rencontre les organismes communautaires, elle leur dit de se tourner vers la philanthropie. La philanthropie, Mme la Présidente, là, ce n'est pas ça qui va assurer le filet social. La philanthropie, c'est de l'innovation sociale, puis, même moi, je ne suis pas en désaccord avec l'innovation sociale. J'ai été dans des organismes communautaires, l'innovation sociale, le financement pour ça m'a permis de développer des projets qui étaient très intéressants. Mais, quand on trouve des solutions, qu'on ramène ça dans le financement à la mission puis qu'on bonifie l'offre sur le terrain offerte par les organismes.

Ce que j'entends de la ministre, là, c'est des beaux mots, des belles paroles, mais, concrètement, là, je ne vois pas de proposition, je ne vois pas de concret dans ce qu'elle dit.

La Présidente (Mme McGraw) : Merci, M. le député. Je cède maintenant la parole à la ministre. Vous disposez de cinq minutes.

Mme Rouleau : Bon, merci beaucoup, Mme la Présidente. Je pense qu'on va remettre les choses en perspective, Mme la Présidente. Il faut se rappeler à quel point on avance, on chemine, on se distingue pour reconnaître de mieux en mieux notre milieu communautaire. Au Québec, on se distingue des autres provinces canadiennes par la place particulière qu'on accorde aux organismes communautaires. Nous sommes la seule province à être dotée d'une politique gouvernementale officielle, la seule province à avoir un plan d'action gouvernemental en action communautaire. Et je suis très fière de ce plan, Mme la Présidente, un plan qui s'est donné les moyens de rattraper plus de 15 ans de laxisme des autres gouvernements, Mme la Présidente, qui n'ont pas fait de financement adéquat pour les organismes communautaires.

Et, Mme la Présidente, c'est 2 234 000 000 de dollars qui sont inscrits dans le budget, ce n'est pas rien. C'est une approche qui témoigne d'une reconnaissance historique et institutionnelle du rôle joué par le milieu communautaire autonome dans la société québécoise.

Contrairement aux autres provinces, où le soutien aux organismes est généralement plus fragmenté et souvent limité à certains secteurs comme la santé ou les services sociaux, le Québec propose un cadre global et structuré. C'est une vision qui permet de reconnaître les organismes communautaires comme des acteurs à part entière du développement social, pas seulement comme des prestataires de services de l'État.

Ici, au Québec, on offre un financement récurrent à la mission global pour de très nombreux organismes communautaires autonomes, Mme la Présidente. C'est un type de financement qui est particulièrement significatif, parce qu'il permet aux organismes de déterminer eux-mêmes leurs priorités et leurs actions, plutôt que d'être seulement limités à des projets ponctuels imposés par des programmes spécifiques. Et, là-dessus, je suis d'accord avec le député de l'opposition, il faut du financement à la mission. C'est ce que nous faisons, Mme la Présidente. Avec le PAGAC, on a fait un vrai virage pour favoriser un meilleur financement à la mission. Les organismes le réclamaient depuis longtemps, on l'a fait et on poursuit ce travail, Mme la Présidente, parce qu'on veut faire mieux encore.

Notre modèle québécois se distingue en reconnaissant formellement les organismes en défense collective des droits, Mme la Présidente, qui travaillent à la promotion et la protection des droits des citoyens, notamment des personnes en situation de vulnérabilité. C'est une reconnaissance qui est importante parce qu'elle légitimise un rôle critique envers les politiques publiques. C'est une réalité qui reflète une conception démocratique, où la participation citoyenne et la contestation sociale sont reconnues par le gouvernement, Mme la Présidente.

Et, si on est ici ce matin, qu'on trouve tout naturel de prendre le temps de discuter des revendications de nos alliés du communautaire, c'est parce que cette légitimité, elle existe, Mme la Présidente, elle s'exprime, elle s'actualise. Le Québec constitue un modèle distinct et est souvent cité comme une référence dans le domaine de l'action communautaire, pas seulement au Québec, mais... au Canada, mais à travers le monde.

• (10 h 30) •

Et là je veux revenir sur l'importance de la contribution des organismes communautaires à la société québécoise. Ce sont des partenaires de la lutte contre la pauvreté. Ce sont un maillon essentiel de la chaîne de soutien aux personnes vulnérables. Ils sont présents dans plusieurs sphères d'activité de nos communautés. Les organismes communautaires et les personnes qui animent ces organismes sont des acteurs de changement. Ils sont un lieu d'engagement pour les citoyens. Ils sont proches des gens. Ils sont enracinés dans leurs communautés. Ils sont porteurs d'innovation. Ils sont capables d'agir rapidement là où les besoins émergent. Ils changent concrètement des vies. Ils contribuent à l'élaboration de politiques publiques. Et leur expertise nourrit nos décisions, améliore la qualité de nos interventions collectives.

Nous reconnaissons pleinement leur contribution. On s'engage à continuer à valoriser ces orientations dans les espaces de concertation et dans nos politiques publiques, Mme la Présidente. Et nous allons poursuivre ce travail avec le milieu communautaire pour toujours améliorer ces organisations et leur capacité d'agir, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme McGraw) : Merci, Mme la ministre. Je cède maintenant la parole à la députée d'Argenteuil. Vous disposez de cinq minutes.

Mme Grondin : Merci. Mme la Présidente, Mme la ministre, mes collègues de D'Arcy-McGee, Taschereau, Chicoutimi, Abitibi-Ouest, mes grandes... meilleures salutations. Je veux saluer aussi les gens qui se sont déplacés ce matin, un vendredi matin. Merci d'être présents.

Je veux remercier le député de Taschereau, là, pour nous donner l'occasion d'insister, encore une fois, sur une réalité qui m'apparaît, à mes yeux, fondamentale, c'est que le milieu communautaire, au Québec, c'est un pilier qui est incontournable dans notre tissu social. Et j'aime beaucoup ce que le député de Taschereau a dit, en fait, je vais plutôt prendre son expression, le coeur battant. Merci, M. le député.

Sur le terrain, jour après jour, ce sont des femmes et des hommes qui sont profondément engagés, qui tendent la main aux plus vulnérables, qui soutiennent nos familles, qui accompagnent nos aînés, qui interviennent auprès de nos jeunes, qui contribuent à maintenir la cohésion sociale dans chacune de nos communautés. Et, comme députés, nous sommes aux premières loges de cette réalité, dans Argenteuil mais partout au Québec. Quel que soit le parti politique, je pense que les 125 députés sont très conscients du travail et de l'impact de cet engagement dans... des organismes communautaires dans leurs milieux.

Nous, nous rencontrons, avec nos équipes, nos... on échange avec les bénévoles, avec les organismes communautaires, on connaît bien leurs défis, leur détermination. Dans Argenteuil, vous savez, on fonctionne, nous, par des tables de concertation en développement social. Chez nous, il y a une table jeunesse, une table adultes, une table aînés. Ces tables-là sont soutenues par les organisatrices communautaires du CISSS des Laurentides et par un nouvel organisme, enfin, qui a vu le jour en concertation de développement social dans Argenteuil. À ces tables-là se joignent les partenaires du milieu comme la SQ, le centre de services scolaire, la MRC, et donc une série de partenaires qui s'impliquent pour améliorer, notamment, le sort des plus vulnérables. Ma collègue à mon bureau est présente sur toutes ces tables. J'ai un compte rendu systématique, hebdomadaire, mensuel. Puis cette proximité-là avec le terrain, ça nous impose une grande responsabilité, soit celle d'écouter, de comprendre, de relayer les préoccupations avec un sérieux et un respect.

Je tiens, d'ailleurs, à exprimer tout mon soutien envers les intervenantes, les intervenants du milieu chez nous. Leur engagement est admirable, et leurs voix méritent d'être entendues. Puis c'est dans cet esprit-là que je souhaite aborder l'interpellation, avec sensibilité et ouverture.

Puis ce que je veux vraiment faire comprendre, c'est que, dans un contexte où les besoins communautaires sont importants dans toutes les régions du Québec, la ministre et nous, on souhaite poursuivre les échanges. Mais, vous savez, Mme la Présidente, depuis huit ans, je constate que les demandes... les demandes financières sont identiques partout. Que l'on parle aux municipalités, aux organismes en environnement, en culture, en éducation, les besoins sont infinis, mais la capacité d'agir ou de payer des Québécois et des Québécoises, elle, elle est limitée. Et donc on est condamnés à être plus créatifs, à réfléchir à comment être plus efficaces dans l'offre de nos services.

Et c'est dans ce contexte-là, en m'inspirant de ce qui se passe dans Argenteuil, que je vais intervenir pour rappeler ce qui se fait, en ce moment, comme soutien direct aux organismes communautaires. Je vais aussi rappeler ce qui se fait comme soutien dans les enjeux que les organismes communautaires portent, comment on fait pour accompagner à ce niveau-là, mais aussi un élément qui m'appert important, c'est le soutien aux collaborateurs qui sont aussi des acteurs incontournables et qui peuvent aider les organismes communautaires. Puis je veux juste rappeler, le soutien à la mission, il a augmenté. Il a passé, de 2018, de 1,1 milliard de dollars à 2,2 milliards de dollars, et la majorité de cet argent-là est pour le soutien au financement à la mission. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme McGraw) : Merci, Mme la députée. Nous allons débiter maintenant la deuxième série d'interventions, et je cède maintenant la parole à la députée de D'Arcy-McGee.

Mme Prass : Merci, Mme la Présidente. Je voudrais, d'abord, saluer les gens dans les tribunes, pas seulement pour leur présence aujourd'hui, mais pour ce que vous faites à tous les jours, le dévouement que vous apportez à... et avec conviction à ce que vous faites. J'ai moi-même un petit garçon qui est sur le spectre de l'autisme, et moi, je vois les organismes communautaires qui nous offrent des services et qui le font de tout coeur. Donc, je vous remercie infiniment.

Nous sommes ici aujourd'hui parce que les organismes communautaires sont à boutte, 1 620 organismes qui ont pris une décision très difficile de ne pas ouvrir leurs portes pour les deux prochaines semaines, mais pour démontrer l'incohérence du gouvernement. Et, en parlant d'incohérence, on entend, aujourd'hui, les beaux mots de la ministre et de sa collègue, que les organismes communautaires sont des piliers incontournables, leur contribution est essentielle, mais le message de nos... de la ministre et de sa collègue et la réalité sur le terrain ne se rejoignent pas, un budget qui a été annoncé la semaine dernière, un budget qui a été interprété comme une claque au visage et irresponsable de la part des groupes communautaires, les groupes communautaires, qui, vous l'avez dit, Mme la ministre, sont le filet social pour les plus vulnérables de notre société, qui demandent un meilleur financement public et des conditions de travail décentes pour pouvoir accomplir leur mission avec dignité.

Environ une personne sur trois au Québec bénéficie directement ou indirectement des services du milieu communautaire. Et la grande majorité du travail qu'ils font, c'est, justement, pour aider le réseau public. En matière de santé mentale, quand il y a quelqu'un qui se pointe dans un CIUSSS, puis on va les référer dans un organisme communautaire, on va les enlever de la liste d'attente, mais on ne va pas vérifier si l'organisme communautaire a les moyens de prendre la personne en charge.

Ma collègue de Westmount—Saint-Louis, plus tôt cette semaine, a déposé une pétition avec presque 20 000 signatures pour demander que les organismes communautaires ne soient pas vus comme une dépense, mais un investissement, et que les investissements de la part du gouvernement soient à la hauteur de leurs besoins et les besoins de la population qu'ils aident à tous les jours.

Comme j'ai dit, le réseau public dépend tellement des organismes communautaires, que ce soit en matière d'itinérance, les banques alimentaires, en matière de santé mentale, pour les personnes en situation de handicap, autisme, etc., il faut que ces organismes et le travail qu'ils font soient vus comme de la prévention et les suivis que le réseau public n'accomplit pas. Comme j'ai dit, quand une personne reçoit des thérapies, par exemple, en matière de santé mentale, bien, le gouvernement a pris quelques sessions, là, ils vont s'en laver les mains, mais ces personnes-là vont se retrouver dans un organisme communautaire qui oeuvre en santé mentale pour faire le suivi avec eux au long justement pour qu'ils ne se retrouvent pas encore à l'hôpital ou à l'intérieur du réseau public qui les a rendus dans un organisme communautaire en premier lieu.

On parle de soutenir des organismes pour les permettre de réduire la pression sur nos services publics, justement. Et, d'ailleurs, la ministre a dit plus tôt, que la pauvreté n'est pas un choix. Mais, quand on regarde les salaires qui sont offerts aux organismes communautaires, ce n'est pas un choix pour ces personnes non plus de s'appauvrir en travaillant pour les personnes les plus vulnérables de notre société.

• (10 h 40) •

Justement, lundi, moi, j'ai visité les Arches du Québec, les Arches du Québec qui offrent du logement pour les adultes avec une déficience intellectuelle qui, souvent, n'ont pas de famille ou de la famille qui ne peut plus s'occuper d'eux. Et ils m'ont dit : Nos salariés font presque le salaire minimum. Quand les gens arrivent pour faire du travail, pour le chèque emploi-service, les gens qui oeuvrent pour le chèque emploi-service, c'est presque 5 \$ de l'heure de plus que les intervenantes aux Arches du Québec.

Donc, on demande aux gens d'en faire beaucoup, mais on ne leur donne même pas les moyens, eux, de ne pas s'appauvrir. Combien d'entre eux doivent tourner vers des banques alimentaires, justement, parce que le salaire qu'ils reçoivent ne fait en sorte que ça ne suffit pas à leur permettre de vivre confortablement? Le salaire moyen pour l'action... pour les employés de l'action communautaire autonome, il y a un écart de 42 % entre le salaire moyen pour les gens qui travaillent à temps plein et 37 % pour ceux qui travaillent à temps partiel. Comme l'a dit mon collègue auparavant, la majorité des travailleurs, des travailleuses dans le réseau des organismes communautaires sont des femmes, une grande majorité, et dont nous devons tous se soucier.

Quand on parle de salaire, bien, les organismes, ce qu'on entend sur le terrain, c'est qu'il est difficile de faire l'attraction d'employés, la rétention. Le roulement est énorme. Les employés sont épuisés professionnellement. Et, à chaque fois qu'ils partent, c'est des pertes de connaissances, l'expérience qu'elles ont acquis au cours de cette période.

Donc, moi, je voudrais poser une question à la ministre qui a dit publiquement : «Il faut trouver des façons de faire pour que les organismes communautaires puissent vraiment se concentrer sur leur mission.» Pour qu'ils puissent se concentrer sur leur mission, il faudrait qu'ils aient le financement à la hauteur de leurs besoins. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme McGraw) : Merci, Mme la députée, et je cède maintenant la parole à la ministre, pour cinq minutes.

Mme Rouleau : Je vous remercie, Mme la Présidente. D'abord, il aurait fallu que le Parti libéral ne coupe pas le financement des organismes communautaires.

Ceci dit, au Québec, le soutien au milieu communautaire repose sur une caractéristique fondamentale qui le distingue nettement des autres juridictions, une action gouvernementale transversale impliquant une multitude de ministères et d'organismes publics. Cette approche globale témoigne d'une reconnaissance claire que les enjeux sociaux ne révèlent pas seulement un seul secteur, mais qu'ils traversent l'ensemble des sphères de la société. Ainsi, ce ne sont pas seulement quelques programmes isolés qui soutiennent des organismes communautaires, mais bien un ensemble coordonné d'interventions provenant de nombreux acteurs gouvernementaux. C'est une mobilisation au sein du gouvernement qui permet de soutenir plus de 5 300 organismes communautaires répartis dans les 17 régions du Québec, des chiffres qui illustrent l'importance que les Québécois et le gouvernement accordent à son milieu communautaire, mais aussi la diversité des besoins auxquels il répond.

Les organismes oeuvrent dans des domaines variés tels que la santé, l'éducation, la culture, l'environnement, la justice sociale, l'intégration des personnes immigrantes, le développement des communautés, une diversité qui explique pourquoi un grand nombre de ministères et d'organismes gouvernementaux sont impliqués dans leur financement et leur encadrement. Et je vais en donner des exemples, Mme la Présidente. Je pense, notamment, à la santé et aux services sociaux, qui occupent une place centrale, notamment en raison du rôle important des organismes communautaires en matière de soutien psychosocial, d'aide aux personnes vulnérables et de prévention. À travers ces différentes composantes, comme le Secrétariat aux aînés ou à l'Office des personnes handicapées du Québec, il contribue à soutenir les clientèles spécifiques qui nécessitent des interventions adaptées.

Mais il ne faut pas limiter le rôle du communautaire au seul domaine de la santé, ce serait réducteur, parce que son action s'étend bien au-delà, comme il serait réducteur de penser que je porte seule la réponse aux revendications du mouvement et des organismes. Mon ministère joue un rôle clé, c'est vrai. Je représente l'action communautaire au sein du gouvernement, et je suis très fière d'être cette personne, j'ai le rôle de rassembler mes pairs et mes collègues. Les organismes et les regroupements qui oeuvrent dans la défense des droits et des organismes à la mission multiples se retrouvent aussi chez nous. De la même manière, le ministre de la Famille appuie les organismes qui interviennent auprès des enfants, des parents, des milieux de garde, qui contribuent au bien-être des familles et au développement des jeunes.

Le ministère de l'Éducation, par ses volets liés aux sports et aux loisirs, soutient des organismes qui favorisent la réussite éducative, l'inclusion sociale, la participation citoyenne, des interventions qui permettent de compléter

l'action des institutions scolaires en offrant des services de proximité adaptés aux réalités locales, en alphabétisation ou en décrochage scolaire, par exemple.

Le ministère de la Culture et des Communications, en collaboration avec le Conseil des arts et des lettres du Québec et le Secrétariat à la jeunesse, soutient des organismes qui favorisent l'accès à la culture, la participation des jeunes, le développement artistique. C'est une implication qui souligne que la culture constitue, elle aussi, un levier important de cohésion sociale et d'épanouissement individuel.

D'autres secteurs comme l'immigration, l'habitation, l'environnement, l'économie ou la sécurité publique participent également à cet effort, en lien avec leur champ d'action bien sûr, contribuant à une réponse globale et adaptée aux réalités vécues sur le terrain.

L'ensemble de ces contributions démontre clairement que le soutien au milieu communautaire ne repose pas sur une seule entité, mais bien sur une collaboration étroite entre les nombreux acteurs gouvernementaux. C'est pourquoi j'ai instauré le comité interministériel au gouvernement pour discuter des enjeux et trouver des solutions pour le milieu communautaire.

Indépendamment de ce comité, le ministère a également tenu une dizaine de rencontres avec les représentants des divers regroupements communautaires. C'est une approche transversale qui permet de mieux répondre à la complexité des enjeux sociaux en tenant compte de leurs multiples dimensions.

Notre modèle se distingue par sa capacité à mobiliser une diversité de ministères et d'organismes, et l'important, c'est de soutenir le développement et l'action du milieu communautaire, une mobilisation qui reflète une compréhension approfondie du rôle essentiel que jouent les organismes dans notre société.

Alors, comme vous pouvez le voir, Mme la Présidente, je ne suis pas seule à travailler pour le milieu communautaire, c'est le gouvernement entier qui travaille pour le bien et avec le milieu communautaire. Merci.

La Présidente (Mme McGraw) : Merci, Mme la ministre. Alors, je cède maintenant la parole à la députée d'Abitibi-Ouest.

Mme Blais : ...Mme la Présidente. Mme la ministre, collègues de D'Arcy-McGee, Taschereau et Jonquière et ma collègue d'Argenteuil, nos visiteurs du communautaire, bonjour.

Il est vrai d'affirmer que le milieu communautaire fait face à une pression réelle. Oui, les besoins sont importants et, oui, les intervenants sur le terrain donnent énormément, mais prétendre que le gouvernement ne soutient pas le milieu communautaire ou qu'il se sous-finance, ce n'est pas conforme à la réalité.

Depuis plusieurs années, les investissements se sont multipliés, les programmes ont été bonifiés et surtout les appuis ont été maintenus dans le temps pour donner la stabilité aux organismes. Et ça, Mme la Présidente, ça se démontre très concrètement. Dès 2023, notre gouvernement a posé des gestes importants pour soutenir le milieu communautaire dans les réalités immédiates. On a notamment accordé une aide d'urgence de 3,5 millions de dollars pour les organismes qui accompagnent les nouveaux arrivants en situation de précarité. On a aussi investi 22,9 millions de dollars pour soutenir les organismes communautaires dans le développement et la rétention de leur personnel, un enjeu majeur sur le terrain. Dans la même période, 6 millions de dollars ont été alloués pour financer la vérification des antécédents judiciaires des bénévoles afin de soutenir concrètement les organismes dans leurs responsabilités. Toujours en 2023, près de 70 millions de dollars ont été attribués pour appuyer la défense collective des droits et corporations du développement communautaire partout au Québec.

Par ailleurs, nous avons reconnu, pour la première fois de notre histoire, des organismes à vocation multisectorielle. Près de 1,1 million de dollars ont été investis pour lancer un projet pilote de soutien à la mission d'une première cohorte. On a également soutenu la participation des personnes vulnérables à la vie démocratique des organismes communautaires, avec plus de 2,9 millions de dollars pour favoriser l'engagement et l'inclusion dans les instances associatives. En 2024, notre gouvernement a poursuivi dans la même direction, avec des gestes structurants pour alléger le travail des organismes et renforcer leur capacité d'action. On a notamment simplifié la reddition de comptes pour près de 2 000 organismes communautaires, une mesure attendue sur le terrain qui permet de consacrer davantage de temps à la mission plutôt qu'à l'administration. Une aide d'urgence de plus de 5,4 millions de dollars a été également accordée pour soutenir les organismes qui viennent en aide aux demandeurs d'asile, et, encore une fois, pour répondre à des besoins plus réels sur le terrain.

Dans cette même logique de soutien durable, près de 1,9 million de dollars ont été investis pour développer une culture d'évaluation au sein d'organismes afin de mieux documenter les impacts et soutenir l'amélioration continue. On a aussi soutenu concrètement la jeunesse avec un appui renouvelé de 124 millions de dollars sur trois ans pour la mission des carrefours jeunesse-emploi, qui jouent un rôle clé dans l'accompagnement des jeunes partout au Québec.

• (10 h 50) •

Et, parce que le développement social passe aussi par les régions, plus de 145 millions de dollars ont été investis pour mobiliser, accompagner, soutenir les initiatives locales dans toutes les régions du Québec. En 2025, les actions se sont poursuivies pour répondre des enjeux... pour répondre des enjeux un peu plus pressants. Face à la hausse de l'itinérance, 10 millions de dollars ont été bloqués pour soutenir les organismes sur le terrain, qui sont souvent les premiers à intervenir auprès des personnes de situations vulnérables. Plus de 1 million de dollars a été accordé à nouveau pour favoriser la participation des personnes vulnérables dans les organismes communautaires afin de renforcer la vie associative et leur ancrage dans la communauté. On a aussi poursuivi les efforts pour améliorer les pratiques avec 2 millions de dollars additionnels pour poursuivre le développement d'une culture d'évaluation des 33 organismes communautaires.

C'est dans cet esprit que nous allons continuer de travailler en collaboration avec le milieu, en tenant compte des réalités du terrain et en posant des gestes concrets pour soutenir ceux et celles qui font une différence chaque jour dans la vie des Québécois. Merci, madame...

La Présidente (Mme McGraw) : Merci, Mme la députée. Alors, nous allons débiter la troisième série d'interventions. Alors, je cède maintenant la parole au député de Taschereau.

M. Grandmont : Merci, Mme la Présidente. Écoutez, j'écoute la partie gouvernementale et je... ce n'est tellement pas convaincant, Mme la Présidente. Je suis désolé de le dire comme ça, mais, si les résultats étaient à la hauteur de ce qui est dit, si les actions concrètes du gouvernement étaient à la hauteur de ce qui est dit devant, je pense qu'on n'aurait pas une quinzaine de personnes en haut, ici, qui sont venues participer à un point de presse. On n'aurait pas 1 800 organismes en grève au Québec.

Vous savez, le communautaire, Mme la Présidente, c'est 137 000 employés, 137 000, en personne, qui travaillent dans le communautaire au Québec. C'est une masse salariale combinée de 4,6 milliards de dollars. Ça a de l'air gros comme ça, 4,6 milliards de dollars, mais vous prenez votre calculatrice puis vous divisez 4,6 milliards par 137 000 employés, ça fait toujours bien rien que 33 600 \$ de salaire annuel en moyenne. Qu'est-ce qu'on fait avec 33 600 \$ par année, Mme la Présidente? Est-ce qu'on sort de la pauvreté, avec le loyer qui explose? Est-ce qu'on est capable d'élever une famille? Est-ce qu'on est capable de se guérir quand on est malade? Non, non. Puis c'est une certaine forme de violence institutionnelle que de garder des salaires très bas dans le communautaire. C'est notre filet social, puis les personnes qui travaillent dans le communautaire subissent eux-mêmes une pression énorme, une forme de violence énorme de la part du gouvernement, qui ne reconnaît pas, à la hauteur nécessaire, leur travail.

Le communautaire c'est aussi beaucoup de... beaucoup de personnes qui sont rejointes. 3 millions de personnes dans leur vie, dans les dernières années jusqu'à aujourd'hui, ont eu besoin des services du communautaire, 3 millions de personnes, une personne sur trois.

Vous savez, Mme la Présidente, le comité interministériel, Mme la ministre en a parlé, existe depuis 25 ans. La ministre n'a rien créé, là, là, c'est un comité qui existe depuis très longtemps.

J'ai parlé de financement du PSOC, des organismes financés par le PSOC tantôt. Je vais vous parler un petit peu de... des organismes financés en défense collective des droits. Actuellement, on a, dans un projet de loi, le projet de loi n° 7, fusion... J'ai fait une bataille là-dessus; malheureusement, la présidente du Conseil du trésor est... ne veut pas bouger là-dessus. Elle fait fusionner le Fonds québécois des initiatives sociales et le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome. Je n'ai pas entendu la ministre responsable de l'Action communautaire se lever pour défendre les organismes en défense collective des droits. Je n'ai pas entendu la ministre se lever pour défendre l'autonomie des organismes communautaires dans cette opération de fusion de deux fonds, qui va réduire l'autonomie des groupes communautaires, qui va réduire potentiellement aussi la capacité des organismes de défense collective des droits, qui sont un excellent et un important contre-pouvoir au Québec. Elle ne s'est pas levée pour les défendre, Mme la Présidente.

Alors, non seulement elle ne fait rien pour bonifier l'aide, le soutien, le financement des organismes communautaires, mais elle laisse son gouvernement attaquer les organismes en défense collective des droits et l'autonomie des groupes en action communautaire.

Les besoins sont très grands, on le répète, même la ministre le reconnaît, mais gouverner, c'est choisir, et, visiblement, la CAQ a fait son nid. Très peu d'argent sont mis dans le communautaire. Au contraire, 3,7 milliards de dollars est allé en aide aux multinationales dans le présent budget, 3,7 milliards de dollars, 1,85 milliard de dollars en prêts pardonnables, entre 2019 et 2025, pour des entreprises étrangères qui sont venues faire de la business ici, au Québec, Mme la Présidente. Moi, je trouve ça inacceptable, inacceptable. Envoyer notre argent à des entreprises étrangères qui vont faire des projets qui ne lèveront même pas, comme Northvolt, par exemple, alors que, de l'autre côté, on a des gens qui sont là pour prendre soin de notre monde puis on les laisse dans la misère la plus noire.

Les gens qui sont en haut, je les regarde un peu pendant que Mme la ministre parle, puis ils n'ont pas l'air à trouver les réponses aussi intéressantes qu'elle-même semble le dire. Ils n'ont pas l'air convaincus non plus, pas plus que moi. Ils sont là pour trouver des solutions. J'ai proposé des solutions, le mouvement Communautaire à boutte aussi a proposé des solutions.

Alors, je tends une autre perche à Mme la ministre. Est-ce qu'après l'interpellation elle accepterait de venir rencontrer les représentants du Communautaire à boutte? Est-ce qu'elle pourrait prendre quelques minutes de son temps après l'interpellation, sortir par cette porte-là, pas celle-là, celle-là, puis aller rencontrer les gens du Communautaire à boutte qui sont ici aujourd'hui, à l'Assemblée nationale, pour l'entendre lors de cette interpellation? Je lui tends cette perche-là. Est-ce qu'elle va accepter? Elle va me répondre dans quelques minutes, là, dans quelques secondes. Je lui demande : Est-ce qu'elle accepte de rencontrer les représentants du Communautaire à boutte après l'interpellation?

La Présidente (Mme McGraw) : Merci. Je cède maintenant la parole à la ministre.

Mme Rouleau : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Sachez que je n'ai jamais hésité à aller à la rencontre des organismes communautaires. C'est ce que je fais dans mon quotidien, Mme la Présidente.

Mercredi dernier, j'ai pris la parole au sujet du budget de mon collègue le ministre des Finances, qui a déposé le huitième budget de notre gouvernement, et je veux y revenir parce que c'est un outil qui est très important, qui revient, évidemment, chaque année avec des leviers pour répondre de mieux en mieux aux besoins exprimés par nos différentes clientèles. C'est un outil qui a des limites, évidemment, qui utilise les deniers publics et donc qui engage une grande responsabilité. C'est un exercice acrobatique, mais, surtout, c'est le moteur qui permet de réaffirmer nos valeurs.

Depuis le début de ce mandat, une vision constante guide nos actions : bâtir une nation plus prospère, plus solidaire et profondément fière de son identité. Ces dernières années, encore récemment, bien des éléments ont contribué à créer un climat économique incertain, avec des impacts bien concrets sur le quotidien des citoyens. Ce sont souvent les personnes les plus vulnérables qui en paient le prix, notamment en raison de la hausse du coût de la vie.

Dans ce contexte, une responsabilité s'impose : agir avec rigueur, mais sans jamais perdre de vue l'humain. C'est cette approche qui guide mon travail au quotidien comme ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire. Et je le dis encore, je suis présente et disponible pour rencontrer les partenaires, les élus, les organismes, les acteurs économiques, les acteurs sociaux, partout sur le terrain, et j'irai les rencontrer tantôt avec plaisir. C'est une invitation, mais c'est une... C'est aussi... ça fait partie de ce que je fais régulièrement.

Mme la Présidente, il y a un constat qui se dégage clairement des échanges que j'ai avec le milieu. Les défis sont nombreux, ils sont complexes et les attentes sont élevées. Le contexte actuel est très exigeant. Gouverner, c'est faire des choix, le député l'a dit, des choix qui respectent la capacité de payer des contribuables. Cela signifie aussi investir là où les besoins sont les plus pressants, là où les impacts sont réels et durables. Et ça exige une réponse adaptée, ciblée, cohérente. Les préoccupations immédiates des citoyens demeurent au coeur des priorités et les investissements vont toujours en ce sens. Le logement en est un exemple. L'itinérance en est un autre exemple. L'objectif est clair : offrir des solutions concrètes et durables tout en intervenant rapidement lorsque la situation l'exige.

En parallèle, les actions structurantes continuent à se déployer pour soutenir les personnes plus vulnérables. Le plan d'action gouvernemental en action communautaire se poursuit. Le plan de lutte contre la pauvreté marque également une avancée très importante. Pour la première fois, des investissements majeurs ont été consacrés à la sécurité alimentaire en réponse aux besoins exprimés sur le terrain. Le régime d'assistance sociale modernisé reflète mieux les réalités actuelles. Après plus de 20 ans sans réformes, il était nécessaire d'adapter les programmes. La loi n° 71 que j'ai déposée à l'Assemblée nationale a été adoptée à l'unanimité, Mme la Présidente.

J'ai nommé les enjeux d'itinérance, qui sont étroitement liés à la santé mentale et qui exigent des réponses coordonnées. Des investissements importants permettent de renforcer le continuum de services. Des ajustements législatifs sont en cours pour mieux protéger les personnes et la collectivité. On modernise la P-38, Mme la Présidente, des actions, des investissements qui vont bénéficier au milieu communautaire, dans un effort concerté pour offrir de meilleurs services et réduire la pression.

• (11 heures) •

La lutte contre la violence conjugale et sexuelle est un autre exemple d'engagement de notre gouvernement envers les clientèles vulnérables. Des investissements importants ont permis de doubler le financement des maisons d'hébergement au cours des dernières années. Le budget se poursuit. Ces efforts... Le budget poursuit tous ces efforts en soutenant à la fois les services et les infrastructures, par exemple le déploiement du tribunal spécialisé, qui représente également une avancée majeure.

Le milieu communautaire est un pilier fondamental, un modèle québécois. Les organismes sont présents là où sont les besoins les plus grands. Le budget ajoute encore des sommes directement en appui à leur mission. Nous continuons à travailler avec eux, Mme la Présidente. Et c'est collectivement qu'on construit une société qui est plus forte, plus inclusive, plus résiliente. Et, encore une fois, Mme la Présidente, notre gouvernement entend. Notre gouvernement est présent, je suis présente, je suis toujours sur le terrain à l'écoute du milieu communautaire, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme McGraw) : Merci, Mme la ministre. Je cède maintenant la parole à la députée d'Argenteuil.

Mme Grondin : Merci, Mme la Présidente. Vous savez, Mme la Présidente, j'écoute les interventions du député de Taschereau, députée de D'Arcy-McGee. Tu sais, je ne pense pas, là, qu'on dit ici qu'il n'y a pas du chemin qui reste à faire, que les besoins... je l'ai... je le répète, les besoins sont infinis, mais je considère, en fonction de la capacité des Québécois à payer, il y a... les demandes sont partout, que ce soit au niveau municipal, au niveau en éducation, en environnement, en culture. Et je pense qu'on est condamnés, là, à trouver des solutions pour être plus efficaces dans nos services.

Quand j'entends le député de Taschereau qui dit que le gouvernement ne fait rien, je suis désolée, là, mais il y a eu un changement majeur. On est passé de 1,1 milliard de dollars pour le financement auprès des organismes communautaires à 2,2 milliards de dollars. Et de comparer avec les investissements en économie ou en environnement, moi, je n'embarque pas dans ce jeu-là. Moi, je vois le chemin qui a été mené, le travail qui est fait, la reconnaissance extraordinaire de dire : Quand on finance à la mission, là, ça veut dire, concrètement, là, puis ce n'est pas juste des mots, que c'est le coeur battant, les organismes communautaires, de notre tissu social. Puis on l'a fait en doublant les investissements dédiés à la mission. Ça, c'est une première chose. Est-ce suffisant? Certes, le député de Taschereau peut sourire, peut dire qu'on ne fait que des belles paroles, mais le travail a été fait, il y a eu des investissements, investissements qui n'étaient pas là avec l'ancien gouvernement, ça, il faut le rappeler. Ça fait que c'est un travail important qui a été fait.

On a investi également dans tout ce qui est alléger la reddition de comptes de près de 2 000 organismes, 2 000 Mme la Présidente. On les appuie aussi dans le développement, la rétention de leur personnel. Je veux dire, on est sensible à cette réalité-là des acteurs. Ça fait que, moi, quand j'entends : Le ministre... la ministre ne fait rien, le gouvernement ne fait rien... S'il vous plaît, on peut-tu avoir un autre discours plus constructif?

On répond aussi à des besoins spécifiques. La ministre l'a dit, je le répète, il y a des enjeux actuels qui sont incontournables. La sécurité alimentaire, je pense qu'on investit directement beaucoup auprès des banques alimentaires, pas juste pour desservir des organismes en aliments mais aussi pour les aider à entreposer, conserver, réfrigérer les aliments.

On a aussi d'autres enjeux sur lesquels... et la ministre l'a dit, là, c'est près de 1,3 milliard de dollars pour agir face à l'itinérance, lutter contre les violences conjugales et sexuelles, soutenir l'accès au logement abordable, sécuriser l'accès à un toit aux ménages les plus vulnérables, adapter, rénover le parc de logements. Ce n'est pas rien, Mme la Présidente. Puis là on ajoute aussi... c'est 100 millions de dollars, là, pour les organismes communautaires qui sont soutenus par le PSOC, le programme dédié aux organismes... de soutien aux organismes communautaires, qui est plus dans la dimension santé et services sociaux. Ça fait que ça, ce n'est pas rien.

Certes, il y a encore du travail à faire. Et, oui, on va continuer, mais je trouve que c'est important. Le soutien à l'action bénévole, Mme la Présidente, c'est quand même 12 millions de plus cette année, c'est 20 000 projets. Le soutien à l'action bénévole, c'est l'action où, là, le député ou la députée peut intervenir pour soutenir ses organismes communautaires. C'est 20 millions de projets qui sont soutenus. Chez moi, c'est extraordinaire. Communautés rurales isolées, l'argent, ça fait une grande différence à ce niveau-là. L'enveloppe totale, aujourd'hui, est à 22 millions de dollars.

Ça fait que, Mme la Présidente, moi, je pense que la ministre l'a dit et le répète et je vais... La prochaine intervention, ça va être sur ça, la complémentarité. Les enjeux ne sont pas portés que par les organismes communautaires. Moi, je vais insister, dans la prochaine intervention, sur l'implication et l'engagement des milieux et des communautés. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme McGraw) : ...Mme la députée. Alors, nous allons débiter la quatrième série d'interventions. Je cède maintenant la parole à la députée de D'Arcy-McGee.

Mme Prass : Merci, Mme la Présidente. Je voudrais amener un exemple concret de, disons, l'incohérence du gouvernement entre le message et entre les résultats. Et la collègue vient de parler de la lutte contre les violences et les agressions sexuelles. Cette semaine, plus tôt cette semaine, ma collègue de Robert-Baldwin a déposé une pétition à propos du Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, CALACS, de Longueuil, un CALACS qui... Et, je le rappelle, le ministre de la Justice, dans les dernières années, son message a été clair, qui... c'est important de dénoncer les actes d'agression sexuelle, les CALACS sont essentiels. Mais encourager les victimes à porter plainte tout en laissant mourir les organismes ne tient pas la route. Donc, on parle du CALACS de Longueuil, qui reçoit 400 nouvelles demandes, en moyenne, à chaque année. Ce sont des centaines de victimes d'agressions sexuelles qui ne pourront... Et, justement, le CALACS est sorti plus tôt cette année pour dire qu'ils étaient sur le bord de fermer ou de devoir réduire leurs services, et donc que ces victimes ne pourraient plus compter sur les suivis individuels puisque l'organisme fonctionnait avec seulement le tiers du budget nécessaire à son roulement.

Et, justement, selon une évaluation faite par le gouvernement du Québec, nommée *Rebâtir la confiance*, ce rapport a démontré que les centres, les CALACS auraient besoin de 455 677 \$, puis ça, on parle de 2020, pour rouler convenablement. Le CALACS de Longueuil roule avec 148 000 \$ par année, dont seulement 98 000 \$ proviennent du PSOC — 98 000 \$, ce n'est même pas trois salaires — pour traiter plus de 400 demandes de la part de victimes d'agressions sexuelles en une année. Je sais que la ministre et ses collègues, en tant que femme, en tant que membres de notre société, sont sensibles à ces enjeux. Et je vous rappelle que, malheureusement, au Québec, au mois de mars, en 2026, nous avons déjà vécu sept féminicides... féminicides cette année.

Donc, il restait un manque de 120 000 \$ pour le CALACS Longueuil pour finir cette année. Et je sais que la ministre va me répondre : Mais il y a un projet qui leur a été accordé à la dernière minute, donc ils n'auront pas à réduire ou fermer leurs services. Mais le problème, c'est qu'il n'y a pas de prévisibilité avec une telle réalité. Le travail que ça prend pour faire la demande pour un projet, engager les gens, les former, pour avoir un projet qui va d'un an, peut-être, à trois ans, puis, ensuite, ce projet n'est pas renouvelé... Les gens qu'on a formés, avec leur expertise, leurs connaissances, vont partir. Ce n'est pas ce qui fait en sorte qu'il y a de la stabilité dans des organismes qui, justement, doivent offrir de la stabilité à des victimes, qui n'ont pas connu ça... qui ont connu tout le contraire de ça.

• (11 h 10) •

Le CALACS Longueuil nous dit : On survit grâce aux appels de projets, mais on ne sait jamais s'ils vont être reconduits. Et ce CALACS offre plusieurs services, à part juste de l'accompagnement individuel à des victimes. C'est des résidences pour personnes âgées, c'est des CHSLD, c'est des centres d'aide aux vétérans qui font appel à ses services, des femmes elles-mêmes qui vont appeler le CALACS Longueuil suite à une intervention à l'hôpital. C'est aussi le seul organisme qui fait des ateliers sur le consentement des écoles du secteur, en pleine montée des discours masculinistes, et on l'entend de plus en plus. Les jeunes femmes qui sont victimes d'actes et de violences sexuelles... et, justement, le CALACS ici traite les jeunes femmes de 14 ans et plus, dont une sur... excusez-moi, deux sur 10 vont être victimes ou sont victimes de violence. À la demande du public, le CALACS est aussi devenu le référent principal de l'hôpital du secteur pour les femmes qui font des trousseaux médico-légaux après une agression sexuelle. En décembre 2025, il y a à peine quelques mois, il y avait 64 survivantes sur des listes d'attente depuis au moins 11 mois, après avoir trouvé le courage de briser leur silence.

Mais appeler les victimes à déposer des plaintes tout en négligeant le financement des organismes qui doivent les accompagner constitue une contradiction politique flagrante. Plus inquiétant encore, orienter les victimes vers les CALACS fragilisés, au bord de l'interruption de services, revient à leur offrir un soutien qui n'existe pas réellement. Sans ressources adéquates, les engagements perdent toute crédibilité, et le cynisme finit par s'installer. Ne pas agir, ce serait renoncer à construire un Québec où la violence sexuelle est réellement combattue. Et, comme j'ai dit, le gouvernement... le ministre de la Justice, dans les dernières années, a fait l'appel qu'il est important d'aller demander de l'aide quand on a besoin d'aide, qu'il est important de dénoncer et d'avoir quelque part où, justement, les victimes peuvent se retrouver. Aidez les CALACS, aidez le CALACS Longueuil. Merci.

La Présidente (Mme McGraw) : ...Mme la députée. Alors, je cède maintenant la parole à la ministre.

Mme Rouleau : Bien, Mme la Présidente, je l'ai déjà dit à quelques reprises, les revendications du mouvement partent de constats qui sont reconnus, mais répondre aux enjeux du milieu communautaire ne révèle pas d'une... ne relève pas d'une action ponctuelle ou d'une solution rapide. C'est un travail constant, complexe, de longue haleine, qui s'inscrit dans le temps et qui repose sur une collaboration étroite entre de nombreux acteurs. Les ministères, les organismes gouvernementaux, les regroupements, les organismes communautaires eux-mêmes sont impliqués dans ce processus, Mme la Présidente. C'est une dynamique de partenariat qui est essentielle, parce que les réalités auxquelles le milieu communautaire fait face sont multiples, sont évolutives, profondément ancrées dans les transformations sociales.

On a le souhait de voir des réponses concrètes, des résultats perceptibles, mais les avancées ne sont pas toujours visibles dans l'immédiat. Ça fait partie de notre réalité. Et, je le sais, ce n'est jamais assez vite. Et ce n'est jamais assez vite pour moi non plus. Je rappelle qu'avant notre arrivée au pouvoir il n'y avait pas de ministre de l'Action communautaire et que le financement stagnait. Les libéraux eux-mêmes, Mme la Présidente, à un certain moment, ont coupé dans le financement des organismes communautaires. Après une grande partie de travail qui se fait... qui doit se faire en coulisse, à travers des discussions... à travers des analyses, après des consultations et des négociations, bien, on finit par... on s'impatiente parce qu'on ne voit pas directement le résultat. Mais les démarches, Mme la Présidente, sont fondamentales pour assurer des changements durables et cohérents, des démarches qui permettent de mieux comprendre les enjeux, de concilier les perspectives différentes, de construire des solutions adaptées aux réalités du terrain.

Le travail en partenariat constitue l'un des piliers que nous souhaitons renforcer par la suite. Les ministères apportent une vision globale et des ressources financières, tandis que les organismes communautaires contribuent par leur connaissance fine des besoins de la population et de leur proximité avec les milieux. Les regroupements, quant à eux, jouent un rôle clé parce qu'ils représentent les intérêts du secteur en structurant les revendications et en facilitant le dialogue avec nous, le gouvernement.

C'est dans ce contexte que les dossiers avancent, Mme la Présidente. Chaque étape franchie ouvre la voie à de nouvelles possibilités, mais aussi à de nouveaux défis... défis. Les gains obtenus ne sont pas le fruit du hasard. Ils résultent d'un travail soutenu, d'un engagement constant, d'une capacité à maintenir le dialogue malgré les contraintes, malgré les divergences. Ce processus demande du temps parce qu'il implique de prendre en compte une multitude de facteurs parfois contradictoires. Il s'agit, notamment, de concilier les besoins urgents du terrain avec les contraintes budgétaires, avec les priorités gouvernementales et les cadres administratifs. C'est une question d'équilibre, Mme la Présidente.

Le PAGAC... Travailler en collaboration avec le milieu communautaire s'inscrit précisément dans cette logique de travail continu. Les mesures qui en découlent font l'objet d'un suivi, d'une mise en oeuvre progressive. Le travail consciencieux permet d'éviter des interventions précipitées qui pourraient avoir des effets négatifs à long terme. Il favorise des actions réfléchies, cohérentes et durables.

Une autre perspective essentielle est celle de préserver les gains déjà réalisés. Le milieu communautaire a, au fil des années, obtenu des avancées importantes, notamment en matière de reconnaissance et de financement. On ne veut pas fragiliser ces acquis. Toute nouvelle mesure ou réforme doit être pensée de manière à ne pas compromettre ces progrès. Il s'agit d'avancer sans reculer en consolidant ce qui a été construit. C'est un souci de cohérence et de continuité qui est particulièrement important dans un contexte où les besoins ne cessent d'évoluer.

Les enjeux liés à la pauvreté, à la santé mentale, à l'exclusion sociale ou encore à la hausse du coût de la vie exigent des réponses adaptées et soutenues. En somme, Mme la Présidente, répondre aux enjeux du milieu communautaire implique un travail patient, rigoureux, collaboratif. Il s'agit d'un processus en constante évolution, qui demande du temps, qui demande de l'engagement et qui demande une vision à long terme. Et, même si les résultats ne sont pas toujours immédiatement visibles, les efforts qui sont déployés en continu permettent d'en faire progresser les dossiers, Mme la Présidente. Et je m'engage à poursuivre le travail et à obtenir des résultats pour le milieu communautaire, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme McGraw) : ...Mme la Présidente... pardon, Mme la ministre. Je cède maintenant la parole à la députée d'Abitibi-Ouest.

Mme Blais : ...Mme la Présidente. Vous savez, Mme la Présidente, je suis vraiment contente que la ministre parle du travail fait sur le terrain, parce que c'est important de se rappeler tout ce qu'on a réussi à faire pour le milieu communautaire. Mme la Présidente, ce n'est pas d'hier que les organisations qui sollicitent une aide financière du gouvernement du Québec expriment de plus en plus le besoin d'un allègement administratif afin de mieux consacrer leurs ressources à leur mission première. Ces organismes soulignent que la complexité des formules, la multiplication des redditions de comptes et des exigences parfois redondantes entre différents programmes alourdissent considérablement leur charge de travail. Cette situation-là est problématique parce que la charge administrative mobilise du temps et des ressources humaines qui pourraient autrement être investis dans la prestation des services à la population.

Ainsi, ces organisations demandent une simplification de procédures d'harmonisation des exigences entre les ministères et organismes, ainsi qu'une plus grande flexibilité dans le mécanisme du suivi. Un tel allègement permet non seulement d'améliorer leur efficacité, mais aussi de renforcer l'impact de fonds publics en facilitant leur utilisation optimale sur le terrain.

Dans cet ordre d'idée, notre gouvernement, sous la responsabilité du Conseil du trésor, mène un chantier sur l'efficacité de l'État, et les organismes communautaires sont au coeur des réflexions. On parle aussi de simplification, de

standardisation ou d'uniformisation des guichets uniques de... afin de gagner en temps et en efficacité, diminuer les coûts aussi. Des efforts en ce sens donnent déjà des résultats. Il reste du chemin à faire, mais soyez assurés que notre gouvernement voit les gains pour les organismes, pour les usagers et pour l'État aussi.

Il y aura sans doute des annonces qui découleront encore de ce beau travail. Nous sommes constamment à l'écoute du milieu pour connaître l'évolution de leurs besoins. Quelque chose qui a été exprimé avec une hausse de coût des loyers, c'est le logement pour les organismes. Les organismes communautaires expriment des besoins importants et variés en matière de locaux. Avoir un local adapté à leur mission, c'est un enjeu central pour la stabilité et le développement de leur activité. Plusieurs souhaitent accéder à la propriété afin d'assurer leur pérennité et se prémunir contre la hausse des loyers et l'insécurité locative. D'autres font face à des besoins de construction ou d'agrandissement pour adapter leurs espaces à une demande croissante ou à des clientèles aux besoins spécifiques. La rénovation des locaux existants est également fréquente, notamment pour répondre aux normes de sécurité, à l'acceptabilité... à l'accessibilité et/ou d'efficacité énergétique.

Par ailleurs, certains organismes doivent envisager un déménagement en raison de locaux devenus inadéquats, trop coûteux et mal situés. L'ensemble de ces enjeux s'accompagne de pressions financières importantes liées à l'augmentation des coûts immobiliers, des matériaux et de l'entretien, ce qui accentue le besoin du soutien financier adapté et prévisible.

• (11 h 20) •

Pour répondre aux enjeux auxquels fait face le communautaire, plusieurs outils gouvernementaux guident nos actions, puisque le plan d'action gouvernemental en action communautaire autonome qu'on a mis en place pour mieux répondre aux besoins des précieux organismes, qui rendent des services partout dans les secteurs d'activités, prendra fin en 2027. Parce que le cadre de référence date, la réflexion entourant la poursuite des efforts gouvernementaux en matière de soutien à l'action communautaire est lancée.

Dans une perspective de continuité, il apparaît pertinent de maintenir les mécanismes cohérents et porteurs, tout en reconnaissant la nécessité, et de les actualiser afin qu'ils demeurent en phase avec la réalité du milieu. L'objectif est également d'encourager une certaine inventivité dans les façons de soutenir les secteurs en explorant des pratiques renouvelées. Donc, on s'est donné le mandat de mettre à jour les outils afin que vous puissiez continuer de répondre aux besoins de nos citoyens les plus vulnérables. Vous l'aurez compris, Mme la Présidente, beaucoup d'annonces positives ont été faites, et ça ne s'arrête pas là. Merci.

La Présidente (Mme McGraw) : ...la députée. Alors, nous allons commencer notre cinquième série d'interventions. Et je cède maintenant la parole à la députée de Chicoutimi.

Mme Laflamme : ...Mme la Présidente. Merci à mon collègue de Taschereau, Mme la ministre, les collègues présentes aujourd'hui pour avoir cette discussion essentielle. Bonjour au communautaire, dont certains que j'ai pu rencontrer cette semaine.

Alors, si c'est important, ce dossier-là, pour moi, c'est que j'ai présidé, notamment, le conseil d'administration de Centraide Saguenay—Lac-Saint-Jean pendant 10 ans. C'est un milieu que je connais, un milieu que je côtoie encore, mais je pense que tout le monde n'a pas la chance de connaître la portée des groupes communautaires. À titre d'exemple, c'est près de 40 % de la population du Saguenay—Lac-Saint-Jean qui va avoir recours à un organisme communautaire une fois dans sa vie. C'est énorme. Pensez maintenant à l'impact de l'ensemble des organismes dans l'ensemble du Québec.

J'aimerais prendre quand même quelques secondes pour rappeler c'est quoi, le communautaire. Bien, c'est des organismes à but non lucratif qui oeuvrent dans plusieurs secteurs. Et, Mme la ministre a raison, c'est beaucoup plus large que seulement la santé, on parle de sécurité alimentaire, de logement, de soutien aux familles, mais aux jeunes, particulièrement, d'itinérance, d'accompagnement aussi, budgétaire, de soutien, de référencement pour les gens les plus vulnérables, et encore bien d'autres pans de la société.

Il y a 10 300 organismes d'action communautaire, au Québec, et, il faut le reconnaître, la plupart sont à bout. En 2023, ces organismes-là ont généré des revenus d'environ 9,8 milliards de dollars, 137 000 emplois, dont près des deux tiers sont des femmes, comme le mentionnait, d'ailleurs, mon collègue de Taschereau. Les groupes communautaires, c'est, donc, des entrepreneurs sociaux, des tisserands de notre essentiel filet social. 70 % des organismes offrent au moins une partie de leurs activités à l'échelle locale, dans nos villages, dans nos villes, dans nos régions. Ce sont d'excellents leaders locaux.

Les organismes d'action communautaire comptent près de 8,5 millions de membres, de même que 77 000 administrateurs et administratrice, dont, encore là, 57 % sont des femmes. 84 % des organismes font appel à des bénévoles. Ils ont des racines profondes dans leurs communautés. Ils sont connus et reconnus dans leurs communautés. Rappelons-nous que le Québec a été audacieux en matière de communautaire. En 2001, un gouvernement du Parti québécois a adopté la politique de reconnaissance de l'action communautaire et, en 2002, la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il faut continuer, donc, en ce sens.

Le milieu communautaire fleurit depuis longtemps au Québec. Il est, malheureusement, à bout parce que les besoins ne cessent d'augmenter. Par exemple, l'itinérance a augmenté de 44 % en cinq ans, entre 2018 et 2022, pour atteindre le nombre de 10 000 personnes qui sont sans logis aujourd'hui. On s'attend à ce que le dénombrement nous présente un nombre encore plus grand de gens en situation, malheureusement, d'itinérance.

L'achalandage des banques alimentaires augmente aussi sans cesse. Le réseau a répondu à 3,1 millions de demandes dans ce sens, ce chiffre-là devrait bondir à 3,9 millions en 2028. En 2024-2025, SOS violence conjugale a reçu plus de 60 000 demandes d'aide. Depuis 2018, le nombre d'appels a, donc, doublé. La population du Québec est

vieillissante, 13 125 personnes sont en attente de soutien à domicile. Les besoins augmentent, donc, dans tous les secteurs, dans tous les pans de notre société. Et les organismes communautaires, c'est les dernières mailles du filet social essentiel. Ils ne peuvent pas se permettre de n'échapper personne. Mais, à l'heure actuelle, ils y arrivent à peine.

Le communautaire vit, donc, une crise de confiance avec le gouvernement, qui semble vouloir les enfermer dans un carcan qui les empêche d'être pleinement autonomes. J'entends le gouvernement au sujet de l'augmentation du financement à la mission, mais, malheureusement, le financement par projet, c'est encore une réalité. Ça pousse les organismes à faire des acrobaties pour recevoir des montants d'argent des fois qui ne sont pas très élevés. Pendant ce temps-là, ils ne peuvent pas faire leur mission, hein, c'est-à-dire donner des services aux gens les plus vulnérables de notre société.

L'hypercontrôle présenté par une augmentation de la reddition de comptes, de la bureaucratie, de la paperasse diminue aussi le temps d'intervention et leur autonomie. Les organismes ont une expertise, une connaissance fine du milieu. Il faut les laisser agir. Ils doivent avoir plus d'agilité, de prévisibilité dans leur financement. Sans oublier que la plupart de ces organismes reçoivent un financement à la mission insuffisant, qui couvre à peine leur budget de fonctionnement. Après... année après année, ils font plus avec moins. Les organismes sont aux prises avec des problèmes de recrutement, de rétention de main-d'oeuvre. Ils ont peine à payer dignement leur personnel. On ne peut pas accepter ça. On doit leur faire confiance. Ils sont sur le terrain à tous les jours et ils connaissent les besoins de notre société, de leur population. C'est un investissement dans des services qui sont essentiels. On doit reconnaître l'expertise, l'autonomie et travailler à réparer la confiance. Cette confiance, c'est la pierre angulaire d'une société qui prend soin de tout son monde. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme McGraw) : Merci, Mme la députée. Mme la ministre.

Mme Rouleau : Merci beaucoup, Mme la Présidente. On va se le dire, c'est toujours sur la première ligne qu'on constate l'impact de ce qui se passe en amont. Et, si on dit ça, bien, ce n'est pas la meilleure des nouvelles, parce que c'est l'indicateur qu'on n'a pas su prévenir.

Pendant longtemps, les gouvernements se sont succédé et ont travaillé pour guérir, puis on a mieux investi en prévention. Mais les conditions économiques et sociales bougent et amènent toujours de nouveaux défis. La prévention, on devra en parler, on devra s'y pencher très sérieusement, mais ce que je veux soulever ici, c'est que plusieurs enjeux externes, tels que la hausse du coût de la vie, les pressions exercées sur le système de santé et des services sociaux, les augmentations des besoins en matière de santé mentale contribuent à accroître la demande envers les organismes communautaires.

Et, dans ce contexte, les organismes demeurent des partenaires essentiels du gouvernement pour répondre aux besoins de la population, particulièrement auprès des personnes en situation de vulnérabilité. Et je répète le mot «partenaire», Mme la Présidente, parce qu'historiquement les besoins ont trouvé les meilleures réponses quand les citoyens et les milieux se sont mobilisés et concertés pour la mise en place de services alignés avec les enjeux.

La hausse du coût de la vie constitue un facteur déterminant, qui a des répercussions sur une part croissante de la population. L'augmentation des coûts liés au logement, à l'alimentation, aux biens essentiels peut fragiliser certaines personnes et certaines familles. Depuis 2018, notre gouvernement met en place des mesures pour remettre des sous dans le portefeuille des Québécois. Il y a effectivement là une responsabilité gouvernementale.

Mais, si on revient sur le terrain, la présence d'intervenants dans les milieux de vie constitue aussi un atout important pour favoriser l'intervention précoce et le maintien du lien social. Face à ces enjeux, la question de l'autonomie des organismes communautaires demeure centrale. Le gouvernement reconnaît l'importance de cette autonomie qui permet aux organismes de définir leur mission, leurs orientations, définir leurs pratiques en fonction des besoins de leur milieu. L'autonomie favorise une grande capacité d'adaptation et d'innovation, tout en assurant une réponse ancrée dans la réalité locale.

• (11 h 30) •

Dans la limite des ressources financières disponibles, Mme la Présidente, qui proviennent de différentes sources, les organismes communautaires ont la responsabilité d'établir des conditions de travail et salariales de leurs employés. Ceux-ci assurent la gouvernance des organismes et veillent à leur bon fonctionnement. Dans le contexte, le gouvernement travaille en collaboration avec le milieu communautaire et ses regroupements afin de suivre l'évolution des besoins et s'adapter aux mesures de soutien.

Le dialogue est installé avec les regroupements en réponse à une demande du milieu communautaire, et j'ai bien l'intention que cette collaboration perdure et s'améliore, Mme la Présidente. Notre démarche s'inscrit toujours dans une volonté de maintenir un équilibre entre le respect de l'autonomie des organismes et la nécessité d'assurer une utilisation optimale des fonds publics.

Les enjeux externes qui influencent le milieu communautaire de façon ponctuelle ou qui perdurent sont pris en compte pour faire les ajustements nécessaires dans le milieu communautaire. Parce que c'est avec le milieu communautaire qu'on marche dans la même direction, ce qui permet d'agir promptement lorsque des enjeux particuliers pointent.

Dans un contexte en constante évolution, le gouvernement reconnaît le rôle clé des organismes communautaires et poursuit ses efforts pour les soutenir, tout en respectant leur autonomie et en favorisant une action concertée. C'est une approche, Mme la Présidente, qui permet de renforcer la capacité collective de répondre aux besoins de la population de manière cohérente, complémentaire et durable, et de reconnaître que le milieu communautaire est un pilier important, et que nous sommes des partenaires. Nous allons dans la même direction, Mme la Présidente. Merci.

La Présidente (Mme McGraw) : Merci, Mme la ministre. La députée d'Argenteuil.

Mme Grondin : Merci, Mme la Présidente. Je voulais revenir. En écoutant le député de Taschereau, tantôt, il nous a fait, rapidement, un drôle de calcul, Mme la Présidente. Il a pris l'enveloppe, il l'a divisé par le nombre d'organismes, puis là il nous est arrivé avec un petit calcul assez simple de 33 000 \$ comme salaire d'un intervenant. Moi, je regarde les subventions qui sont versées aux organismes communautaires dans ma région, puis ça va au-delà du 33 000 \$ par salaire. Tu sais, quand on parle de maisons des jeunes, quand on parle de centres d'hébergement, quand on parle d'organismes qui touchent à l'alcool, toxicomanie, dépendance, tu sais, on est loin du 33 000 \$, là, mais ça ne veut pas dire que c'est suffisant. Puis là je ne veux pas que le député de Taschereau dise que je n'ai pas de coeur, là. Mais, tu sais, je comprends, Mme la Présidente, qu'il reste encore du chemin à faire, mais il ne faut pas non plus, et ça, je le répète, là... Moi, je veux que ce soit des échanges constructifs. Moi, d'entendre dire qu'on ne fait rien, d'entendre dire que c'est indécent, que c'est... j'oublie les termes qu'ils utilisaient, là, mais ce n'est pas si simple.

Et je comprends que les besoins explosent. La députée de Chicoutimi en a parlé aussi. Ils ne font pas juste exploser, ils sont de plus en plus complexes. Et c'est là que je trouve que c'est important, ce que la ministre nous dit, et ce que moi, je constate dans ma circonscription, puis, je vous le rappelle, là, est très rurale et très isolée, c'est toute la complémentarité des actions.

Je comprends qu'on a de plus en plus de défis sociaux. Tu sais, avec le coût de la vie qui augmente, avec la difficulté d'avoir accès à des logements, avec de plus en plus de problèmes d'itinérance, de santé mentale, la pression est immense. Le député de Taschereau l'a bien dit, effectivement, les organismes communautaires... Mme la ministre a parlé de première ligne, les organismes communautaires sont vraiment la dernière porte, parce que, si les services publics n'ont pas réussi à attraper et accompagner ces gens-là les plus vulnérables, c'est aux portes des organismes communautaires qu'ils viennent cogner. On le sait, on le comprend, on le voit. Puis c'est pour ça qu'il faut continuer le travail.

Moi, je veux revenir sur... Je parlais, à un moment donné, de l'importance, dans nos communautés, d'avoir cette solidarité-là puis que ça ne soit pas juste les organismes communautaires qui portent cette grande pression-là de répondre aux besoins, qui sont infinis, de nos gens qui sont de plus en plus vulnérables. Puis, j'aimerais ça revenir sur l'importance... ou, en fait, les stratégies qu'ont développées les différents acteurs dans le milieu. Certes, on travaille en amont, que ce soit en itinérance, en logement, en santé mentale, mais moi, j'ai des exemples qui sont extraordinaires chez nous, et c'est ça que je souhaite que l'on puisse soutenir et poursuivre.

Je vous parle de synergie, d'alliance, de complémentarité. Chez nous, la MRC d'Argenteuil a investi énormément d'argent dans un projet d'agriculture communautaire. C'est des tonnes de légumes frais qui sont mis dans nos banques alimentaires. Chez nous, c'est plus de 1 000 familles par semaine qui se nourrissent dans nos banques alimentaires. Et donc cette synergie-là entre l'investissement, l'agriculture communautaire, nos agriculteurs chez nous et tout le travail associé à bien manger, des cuisines collectives, c'est extraordinaire, le levier qu'il y a là. Je vous... pense à la stratégie de lutte contre la criminalité, parce qu'effectivement nos organismes communautaires, chez nous, il y a de plus en plus de criminalité. Mais là ce n'est plus juste entre les mains des organismes communautaires, la SQ est présente, la commission scolaire est présente... le centre de services scolaire, la polyvalente. Et donc c'est ça, c'est ça quand je dis qu'il faut travailler de plus en plus de façon efficace, en complémentarité. Les organismes communautaires ne sont pas les seuls à porter. Et moi, j'invite notamment le milieu municipal à s'impliquer de plus en plus dans ces... dans cette recherche de solutions.

La Présidente (Mme McGraw) : Merci, Mme la députée. Alors, avant d'aller à la prochaine intervention, on a pris un peu de retard, donc, j'ai une question d'organisation. Puisque nous avons pris un retard d'à peu près trois minutes dans nos travaux, est-ce que j'ai le consentement de la commission pour aller au-delà de l'heure prévue pour quelques minutes? C'est trois minutes, à moins qu'on les prenne autrement. Est-ce que j'ai consentement? Merci.

Alors, maintenant, je cède la parole, pour une sixième série d'interventions, à la députée de D'Arcy-McGee.

Mme Prass : Merci, Mme la Présidente. Donc, on a beaucoup fait, entre autres, référence aux différents organismes communautaires qui viennent en aide aux femmes, et, justement... et on n'a pas beaucoup parlé d'itinérance également. Et, comme la ministre pourrait en être informée, en 2025, en... l'année 2025, il y a eu un nombre record, presque 40 000... 42 000 refus dans les différents refuges spécifiquement pour les femmes dans l'île de Montréal, donc des refuges non mixtes, dédiés aux femmes, justement, pour leur permettre d'éviter des agressions violentes, des agressions sexuelles. Et donc ces 42 000, ou 41 469, pour être plus précise, refus représentent des refus de la part de sept organismes, qui offrent uniquement 250 places sur l'île de Montréal.

Donc, je vous rappelle qu'il y a eu une augmentation de l'itinérance de 44 % entre 2018, 2022, dont une grande portion sont des femmes, et on parle de 250... 256 places disponibles sur toute l'île de Montréal, et 41 469 refus, ce qui fait des centaines de refus à chaque jour dans les ressources dédiées aux femmes en matière d'itinérance à Montréal. C'est une augmentation de 68 % par rapport à 2023, quand il y avait 25 000 refus. Donc, si les organismes communautaires étaient financés à la hauteur des demandes qui leur sont faites, on aurait vu une augmentation de 68 % du financement pour les refuges pour les femmes sur l'île de Montréal, ce qui, clairement, n'a pas été le cas. Et ce qu'on entend, de la part de ces refuges, c'est qu'ils sont au bord du bris de service, qu'il faut faire plus avec moins, jusqu'au point de rupture, qu'il faut refuser des personnes faute de ressources, qu'ils sont à peine maintenus en survie, et que des listes d'attente... ils ont des listes d'attente qui masquent une incapacité réelle à répondre.

• (11 h 40) •

On sait que ces organismes en milieu communautaire compensent les manques du réseau public, sans ses ressources nécessaires, et au risque de compromettre leur autonomie. La Coalition des tables régionales d'organismes communautaires dit que le milieu communautaire s'appauvrit, alors que son rôle n'a jamais été aussi essentiel. Et, je vous rappelle, comme nous l'ont fait les autres collègues, lors du dernier budget, il y a 1,3 milliard de dollars qui ont été mis de côté pour le prochain ou la prochaine cheffe. On est... Premièrement, cet argent... une portion de cet argent aurait pu être investie, justement, pour éviter que les organismes communautaires sentent qu'ils sont délaissés et aillent en grève pendant deux semaines, et, comme ça n'a pas été le cas, à tout le moins, on espère que le prochain ou la prochaine première, premier ministre du Québec va, dans ces 1,3 milliard de dollars, trouver une certaine portion qui va être dédiée aux organismes communautaires, encore une fois, qu'eux compensent les manquements dans le réseau public.

On parle d'amélioration, on parle d'acteurs incontournables, mais, comme je l'ai mentionné plus tôt, quand on regarde les salaires, par exemple, de ceux qui oeuvrent dans les organismes communautaires, qui n'arrivent même pas, des fois, à dépasser le salaire minimum, on est en train d'appauvrir, justement, les personnes qui sont là pour offrir un filet social aux plus vulnérables de notre société. Et donc, quand on sait qu'il y a une grande proportion d'entre eux qui vont dans des banques alimentaires, on... Premièrement, on comprend que ces personnes-là font ça de bon coeur, ils ne le font clairement pas pour l'argent ou pour le prestige. Ils le font parce qu'ils comprennent que, dans la société, nous sommes là pour nous épauler, et, s'ils ne sont pas là pour faire ce travail-là, ce n'est certainement pas le réseau public qui aurait la capacité d'offrir ces services, d'offrir ces programmes et... en matière de prévention, et surtout en matière de suivis.

La ministre a parlé tantôt du P-38, un projet de loi que sa collègue a déposé récemment pour réformer tout ce qui est contention des personnes avec des enjeux de santé mentale, et elle a dit qu'une portion va aller aux organismes communautaires. Vous l'avez dit, vous avez peut-être l'air confus, mais vous l'avez dit. Donc, moi, je vais être curieuse, justement, quand on va s'asseoir pour le projet de loi avec votre ministre à la Santé, Services sociaux, savoir combien de cet argent-là du... je pense, c'est 104,4 millions qui a été inscrit dans le budget pour la réforme du P-38, combien iront aux organismes communautaires, qui font un travail tellement essentiel et dont leur travail devrait être reconnu. Merci.

Conclusions

La Présidente (Mme McGraw) : Merci. Alors, nous en sommes maintenant aux dernières interventions. Mme la ministre, vous avez la parole pour 10 minutes.

Mme Chantal Rouleau

Mme Rouleau : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Le mouvement Le communautaire à boutte s'inscrit dans un contexte où les organismes communautaires sont appelés à jouer un rôle plus qu'important au sein de notre société québécoise. Présents dans toutes les régions, ces organismes interviennent auprès de populations diversifiées, souvent en situation de vulnérabilité, et contribuent, de manière significative, à améliorer les conditions de vie et à renforcer la cohésion sociale. Notre gouvernement, et, j'ose dire, avec les partis d'opposition, reconnaissons pleinement cette contribution essentielle. Nous reconnaissons également que les revendications portées par le mouvement trouvent écho dans les réalités bien concrètes sur le terrain. Les travailleuses et les travailleurs du milieu communautaire évoluent dans un environnement exigeant, marqué par une augmentation des besoins, une complexification des situations et des pressions externes importantes. Parmi ces pressions, plusieurs relèvent de dynamiques plus larges qui dépassent le seul cadre du milieu communautaire. Cette réalité entraîne une augmentation des demandes adressées aux organismes, qui doivent répondre à des situations souvent plus urgentes et plus complexes.

Dans bien des situations, les organismes communautaires sont appelés à jouer un rôle important, notamment pour maintenir le lien entre les personnes, les accompagner dans leurs démarches ou offrir un soutien de proximité. Notre gouvernement est conscient de ces réalités terrain. Et, depuis le début de notre mandat, nous avons posé des gestes concrets pour les soutenir, notamment en doublant leur financement. Le PAGAC constitue, à cet égard, une avancée importante, en renforçant le financement à la mission et en améliorant la prévisibilité pour les organismes. Au-delà des montants investis, des efforts ont également été déployés afin de simplifier les mécanismes administratifs et de réduire la reddition de comptes, permettant ainsi aux organismes de consacrer davantage de temps et de ressources à leurs missions. Et le travail se poursuit, Mme la Présidente.

Il importe toutefois de souligner que le soutien au milieu communautaire ne relève pas d'une seule intervention ou d'un seul ministère. Il s'inscrit dans une action gouvernementale plus large, mobilisant une diversité d'acteurs. Plusieurs ministères et organismes gouvernementaux contribuent chacun dans leurs champs de compétence. Cette approche concertée permet d'agir à différents niveaux : en prévention, en soutien direct, en accompagnement, en développement social. Elle vise à assurer une réponse globale, cohérente et adaptée aux besoins. Le travail réalisé s'appuie également sur une collaboration étroite avec le milieu communautaire et ses regroupements. Ces échanges permettent de mieux comprendre les réalités du terrain, d'identifier les enjeux émergents et d'ajuster les interventions.

Il est important de reconnaître que les avancées dans ce domaine s'inscrivent dans le temps. Les transformations nécessaires pour répondre aux enjeux du milieu communautaire reposent sur des processus rigoureux impliquant des analyses, des consultations et des choix budgétaires responsables. Dans cette perspective, notre gouvernement agit avec le souci de concilier plusieurs impératifs : répondre aux besoins exprimés, respecter la capacité de payer des contribuables et assurer une utilisation rigoureuse des fonds publics.

Par ailleurs, l'autonomie des organismes communautaires demeure un principe fondamental. Elle constitue une force du modèle québécois en favorisant l'innovation et l'adaptation. Cette autonomie s'accompagne également de responsabilités, notamment en ce qui concerne la gouvernance et la gestion des ressources. Le gouvernement poursuit, donc, ses efforts dans une perspective de partenariat, en reconnaissant le rôle clé des organismes communautaires et en travaillant à renforcer leur capacité d'action.

En somme, Mme la Présidente, le milieu communautaire constitue un pilier essentiel du développement social au Québec. Les défis sont réels, les attentes sont élevées, mais les bases sont en place pour poursuivre le travail de manière concertée afin de répondre aux besoins de la population.

Dans la continuité des actions entreprises, le prochain plan d'action gouvernemental en action communautaire 2027-2032 représente une occasion importante pour poursuivre le travail engagé et d'aller plus loin. Le gouvernement souhaite aborder cette prochaine étape dans un esprit d'ouverture et de collaboration. Les échanges avec le milieu communautaire, ses regroupements et les partenaires seront au coeur des démarches.

L'objectif est clair, Mme la Présidente : s'appuyer sur les acquis tout en tenant compte des nouvelles réalités. Les transformations sociales, économiques et démographiques en cours appellent à une réflexion collective sur les meilleures façons de soutenir durablement le milieu communautaire.

Dans ce contexte, le gouvernement réaffirme sa volonté de maintenir un dialogue constructif et continu avec le milieu. Les contributions du terrain seront essentielles pour orienter les choix à venir. Le prochain plan d'action se veut, donc, une démarche évolutive, ancrée dans la réalité et tournée vers des solutions durables, cohérentes et adaptées aux besoins des communautés.

La nomination d'une ministre dédiée à l'Action communautaire témoigne clairement de l'importance accordée à ce secteur par le gouvernement. Ce choix reflète une volonté de reconnaître pleinement la contribution du milieu communautaire et de lui accorder une place stratégique au sein de l'action gouvernementale. À travers ce rôle, j'agis comme un lien direct entre le gouvernement et les acteurs du terrain. J'assure une écoute active des besoins, favorise le dialogue et je veille à la cohérence des actions qui sont mises en place.

Je tiens à réaffirmer mon engagement envers le milieu communautaire et envers les travailleuses et les travailleurs qui font vivre le milieu communautaire au quotidien. Je suis très consciente des défis auxquels vous faites face, vous, du milieu communautaire. Je suis également consciente des attentes qui sont exprimées et de l'importance d'y répondre de manière sérieuse, rigoureuse et respectueuse. Le travail que nous avons amorcé se poursuit. Il se fait en collaboration avec le dialogue... avec la volonté d'obtenir des résultats concrets, dans un bon dialogue.

Je crois profondément à la force du modèle communautaire. Je crois à sa capacité de transformation, à son enracinement dans les communautés, à son rôle essentiel. Je demeure présente, et disponible, et engagée pour poursuivre ce travail dans une perspective de continuité, d'amélioration et de respect des réalités du terrain.

• (11 h 50) •

Dans le dernier budget, nous avons ouvert la voie au lancement des travaux pour la création du prochain plan d'action gouvernemental en action communautaire. J'amorce, donc, les travaux pour la création du PAGAC 2027-2032. Je lance aujourd'hui un appel clair à l'ensemble des parties prenantes, le prochain plan d'action gouvernemental en action communautaire sera construit avec vous. Aux organismes communautaires d'abord, qui sont au coeur de l'action, votre expertise du terrain, votre connaissance des réalités vécues et votre capacité d'innovation seront essentielles pour orienter les travaux. Aux regroupements nationaux et régionaux, votre rôle de représentation et de mobilisation est indispensable pour faire entendre la diversité des voix et des besoins à travers le Québec. Aux partenaires institutionnels, et aux municipalités, ainsi qu'au réseau public, votre collaboration est essentielle pour assurer une cohérence des actions et maximiser les retombées dans le milieu. Aux chercheurs, aux experts et aux acteurs de la société civile, vos analyses, vos données et vos perspectives contribueront à enrichir la réflexion et à éclairer les choix à venir. Aux autres ministères et organismes gouvernementaux qui sont sous la responsabilité de l'Action communautaire, cette démarche doit continuer de s'inscrire dans une logique transversale où chacun est appelé à contribuer pleinement selon son champ d'expertise.

Je veux une démarche ouverte, transparente, participative, respectueuse, qui permettra de recueillir des propositions concrètes, ancrées dans les réalités du terrain. J'irai à la rencontre des organismes communautaires et de l'ensemble du milieu, Mme la Présidente. Il y aura des espaces d'échange. Nous prendrons le temps d'écouter, de comprendre et de trouver des solutions ensemble.

L'objectif est, certes, ambitieux, mais il est nécessaire. Nous voulons un plan qui sera à la hauteur de l'engagement du milieu communautaire et qui portera une vision claire pour les prochaines années. Parce que, au fond, ce plan, ce n'est pas celui du gouvernement, c'est le plan de l'action communautaire. Il doit être... il doit refléter le milieu communautaire, un plan gouvernemental de l'action communautaire, Mme la Présidente.

Alors, en terminant, Mme la Présidente, je veux vous remercier pour votre digne présidence. Je veux remercier le député de Taschereau d'avoir initié cette interpellation. Je veux remercier la députée de Terrebonne...

Une voix : ...

Mme Rouleau : Ah! Chicoutimi, pardon, la députée de D'Arcy-McGee, mes collègues, la députée d'Argenteuil ainsi que la députée d'Abitibi-Ouest. Merci beaucoup aux représentants du milieu communautaire d'avoir été avec nous aujourd'hui.

La Présidente (Mme McGraw) : Merci, Mme la ministre. Alors, en conclusion, je cède maintenant la parole au député de Taschereau pour... également pour 10 minutes.

M. Etienne Grandmont

M. Grandmont : Merci, Mme la Présidente. La ministre a beaucoup parlé de partenariat. C'est un mot qui revenait souvent dans son... dans ses différentes allocutions pendant cette interpellation. Je me demande si le communautaire se sent réellement partenaire du gouvernement ou s'ils sentent que le gouvernement est un réel partenaire pour le milieu communautaire. Parce que, moi, en tout cas, je n'ai pas... visiblement, je n'ai pas la même définition de partenariat que la ministre.

Elle a dit quelques éléments sur lesquels je voudrais revenir, puis aussi la collègue d'Argenteuil aussi, sur lesquels j'aimerais revenir. Elle a dit, la ministre, que la réponse du mouvement du Communautaire à boutte prenait du temps, que c'est un... c'est des changements qui s'inscrivent sur le plus long terme, que ce n'est pas des changements rapides qui peuvent s'obtenir. Moi, une ou deux lignes modifiées au budget auraient pu donner une réponse satisfaisante à une bonne partie de ce qui est demandé par le communautaire. C'est ce que j'aurais envie de répondre à Mme la ministre. Et ça, ça se fait sur le long terme, mais ça aurait dû commencer il y a longtemps. Il aurait fallu que la ministre fasse sa représentation auprès du ministre des Finances et insiste pour défendre ce milieu-là, qu'elle dit vouloir défendre. Elle le présente comme un pilier stratégique, elle le présente comme un partenaire. Elle reconnaît son importance pour la société québécoise. Or, visiblement, elle n'a pas réussi à convaincre le ministre des Finances de l'importance du communautaire.

Elle appelle beaucoup à la collaboration. Et on a souvent entendu ça, notamment pour le PAGAC, pour un règlement, notamment, là, des éléments qui sont portés par Le communautaire à boutte. Mais est-ce que c'est facile, selon elle, de faire de la collaboration quand des préjugés sont véhiculés par le gouvernement à l'endroit du communautaire? La députée de Lavolette—Saint-Maurice a rapporté que, à l'intérieur du caucus de la CAQ, certaines personnes disaient que le communautaire, c'est un gouffre financier. Est-ce que c'est possible de collaborer quand la ministre... la députée de Champlain dit, en fait : Mettons qu'on vous donnerait la capacité d'offrir de meilleures conditions de travail, d'avoir des seuils qui s'apparentent au réseau public, vous n'auriez pas peur de perdre votre sensibilité, vous n'auriez pas peur de perdre votre efficacité?

Je l'ai dit et je le répète, le communautaire, ce n'est pas du «cheap labor». La précarité n'augmente pas l'empathie, n'augmente pas l'efficacité, n'augmente pas la sensibilité. Au contraire, ça empêche les gens du communautaire de faire leur job correctement. Ces gens-là, c'est des personnes de coeur. Ils sont là par conviction. Mais ils doivent aussi manger, Mme la Présidente. S'ils ne sont pas capables de payer leur loyer, s'ils ne sont pas capables de manger convenablement, s'ils ne sont pas capables de nourrir leurs enfants, comment voulez-vous qu'ils soient ce pilier stratégique, ce filet social au Québec? C'est impossible de le faire, Mme la Présidente.

Alors, le financement, il est insuffisant. Et le financement, il est, de façon trop importante, par projets. Il faut sortir de cette logique-là. Oui, le financement a augmenté sur le financement à la mission des organisations, dans les derniers huit ans, mais de façon insuffisante, de façon insuffisante. Ce qui a beaucoup augmenté, c'est le financement par projets. Le financement par projets, c'est de l'épuisement professionnel en série. Peut-être que les collègues ne sont pas d'accord avec ce que je dis. Je les vois hocher de la tête. Moi, j'ai travaillé dans le communautaire aussi, Mme la Présidente. On se démenait pour augmenter le financement de notre organisation pour avoir plus d'impact dans la société. Puis on devait passer par le financement par projets. Pourquoi? Parce que c'était la seule option qui s'offrait réellement à nous. Mais c'était de l'épuisement, c'était de l'instabilité, c'était aucune prévisibilité pour les employés. Ce n'était aucune façon de s'assurer que les employés... que l'expertise qu'on développait allait durer dans le temps. Alors, les revendications portées par Le communautaire à boutte, là, je les comprends très, très bien, Mme la Présidente.

La ministre... La députée d'Argenteuil... En fait, la ministre parle d'équilibre. Je parlais de sources à aller chercher dans le budget. On nous a répondu qu'on devait trouver des approches équilibrées. Puis la ministre... la députée d'Argenteuil parle de besoins qui sont infinis. Où est l'équilibre quand les besoins sont infinis, Mme la Présidente? Si les besoins sont infinis, c'est que l'équilibre n'est pas atteint. Si les besoins sont grandissants, c'est que l'équilibre n'est pas atteint. Comment voulez-vous qu'on trouve un équilibre quand la moyenne des salaires pour le communautaire au Québec est de 33 600 \$ par employé? Le salaire moyen annuel. Ce n'est pas un équilibre. Ce n'est ni un équilibre dans ce qu'on offre au communautaire vis-à-vis des besoins, mais ce n'est ni un équilibre non plus, l'équilibre de la vie des gens qui travaillent dans le communautaire.

Où est l'équilibre quand on n'hésite pas à donner des millions, voire des milliards de dollars aux entreprises privées? Je comprends qu'il faut en donner, je comprends qu'il faut accompagner les entreprises, mais il y a un profond déséquilibre. L'argent qui est donné à des multinationales en prêts pardonnables, de l'argent qu'on ne reverra souvent jamais pour des projets qui ne verront peut-être même pas le jour non plus, tout cet argent-là, là, qu'on aurait pu investir dans notre économie locale... Chaque fois qu'on donne de l'argent au communautaire, c'est de l'argent qui revient ici, au Québec. L'argent qu'on a donné à Northvolt, on ne le reverra pas. L'argent qu'on a donné à plein d'entreprises comme ça, on ne la reverra pas. L'argent qu'on a donné aux Kings de Los Angeles, on ne la reverra pas non plus, Mme la Présidente.

La ministre parle de rigueur budgétaire. Je peux vous dire que les gens du communautaire, là, la rigueur budgétaire, ils connaissent ça, parce que le financement par projets, là, ça fait d'eux et d'elles des experts en reddition de comptes, en suivi administratif, en suivi budgétaire auprès de leur conseil d'administration puis de leurs assemblées générales des membres. Ils sont rendus bons en mautadine, pas mal plus que le gouvernement lui-même, qui perd des milliards dans sa SAAQclic. Alors, la rigueur budgétaire, moi, je pense qu'elle est plus du côté du budget... du communautaire que du gouvernement en ce moment.

• (12 heures) •

Toujours sur le financement, la députée d'Argenteuil évoque la possibilité que le municipal investisse davantage dans le communautaire. Moi, je trouve ça révoltant, d'entendre ça, Mme la Présidente. Déjà que le gouvernement pellette de nombreuses responsabilités dans la cour du communautaire, on peut penser à l'itinérance, au transport collectif, et bien d'autres dossiers, ce n'est pas le temps de faire ça, de se dédouaner, de se déresponsabiliser de ce projet de bâtir un communautaire fort.

Le gouvernement, c'est le seul à pouvoir avoir, un, les besoins... les capacités financières de bien financer le communautaire, mais aussi qui a le regard assez en hauteur pour être capable de s'assurer de la cohérence du financement du communautaire un peu partout sur le territoire.

Je reviendrai, finalement, sur les exemples, sur les impacts du manque de financement du communautaire, Mme la Présidente. Quand des employés, dans le communautaire, sont obligés de fréquenter des banques alimentaires, on est loin d'un financement adéquat. Quand les employés d'organismes communautaires se qualifient pour obtenir des HLM, on est loin d'avoir un financement suffisant dans le communautaire. Quand on voit l'épuisement qui est documenté depuis longtemps dans le communautaire ne pas se régler, l'épuisement augmente année après année, on est loin d'un financement suffisant dans le communautaire.

Quand la ministre redit qu'il faut se réjouir du fait qu'il y a une ministre en titre pour l'Action communautaire, je veux bien, mais, pour moi, ça n'a pas plus de valeur que d'avoir ajouté Mobilité durable au ministère des Transports. Si les résultats ne sont pas là, la valeur symbolique d'ajouter Action communautaire ou Mobilité durable à Transports ne vaut pas grand-chose. Et, je le dis, c'est toujours sur les actions que je vais juger l'action de la ministre.

Le PAGAC, je veux bien, les organismes communautaires aussi veulent participer à cette consultation-là, mais ce n'est pas une solution à court terme, Madame la Présidente. Un PAGAC, il faut consulter, ça va être des consultations, l'écriture d'un projet... d'un plan qui va prendre, quoi, deux ans. Ce ne sera pas en 2027 qu'on va avoir un nouveau PAGAC, là.

Donc, moi, je lui demande, d'abord, de renverser... d'aider à renverser la décision sur la fusion du Fonds québécois en initiatives sociales et du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome. Je lui demande de s'engager à mettre en place une table de discussion avec le communautaire pour discuter des conditions de travail dans le communautaire et de son financement adéquat. Je lui demande de pousser auprès de la future première ministre ou du futur premier ministre pour s'assurer qu'une part importante du 250 millions soit réservée au communautaire. Puis je lui demande aussi de venir rencontrer les représentants du Communautaire à boutte, pas juste une poignée de main devant les portes du salon rouge, mais qu'on prenne le temps de se rencontrer puis de jaser.

Merci, Mme la Présidente. Merci à toutes les personnes qui ont participé à cette commission. Au plaisir.

La Présidente (Mme McGraw) : Merci, M. le député. Alors, compte tenu de l'heure, je lève la séance.

La commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au mardi 31 mars, à 9 h 45, où elle poursuivra un autre mandat. Bonne fin de semaine.

(Fin de la séance à 12 h 04)